



marieallegreformation@gmail.com
06.50.80.85.30

N° Siret : 82438325100033
Déclaration d'activité : 93132017613



Catalogue 2025

Pour une formation adaptée et concrète!

Contenus pédagogiques en lien avec les dernières Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles de l'HAS.

Des outils opérationnels pour que la formation soit efficace et appliquée!

Organisme à taille humaine et engagé depuis 2016 !

Formations et interventions en intra établissement destinées aux professionnels des ESMS, et associations dans le champ des troubles du développement intellectuel, des TSA, et du polyhandicap

Pour plus d'informations, visitez notre site [http:// www.marieallegreformation.com](http://www.marieallegreformation.com) ou envoyez nous votre demande à : marieallegreformation@gmail.com

18 rue Albert Decanis
13290 Aix en Provence

Préambule :

Nos formations s'adressent aux salariés et professionnels des établissements accueillant des personnes ayant une déficience intellectuelle, un trouble du développement intellectuel avec ou sans troubles associés ; des personnes présentant des troubles du spectre de l'autisme ou porteuses de polyhandicap.

Nos formations ou interventions s'attachent donc à faire connaître les spécificités et particularités de ces publics, les outils pour évaluer leur fonctionnement ainsi que les approches recommandées pour intervenir efficacement auprès d'elles.

Modalités :

- *En présentiel et en intra établissement.*
- *Destinées à l'ensemble de l'équipe et des professionnels qui travaillent autour de la personne (Professionnels de terrain, cadres techniques, équipes paramédicales, directions etc.). Les prérequis de chaque formation sont définis dans les différents programmes.*
- *Nous vous invitons à faire connaître toute situation particulière ou de handicap en même temps que l'évaluation des besoins et afin de pouvoir correspondre à vos besoins.*

Objectifs :

- *Aider les cadres des ESMS à mener la transformation et réactualisation des pratiques et de l'offre du médico-social.*
- *Proposer, une montée en compétences, et un accompagnement en proposant des formations et des outils opérationnels associés.*
- *Apporter du sens dans la valorisation et les pratiques professionnelles.*
- *Faciliter la compréhension et la mise en application concrète des recommandations des bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM.*
- *Permettre l'amélioration de la qualité de vie et de l'accompagnement des personnes pour qui nous travaillons et des salariés qui les accompagnent.*
- *Maitriser les différents outils d'évaluation du fonctionnement de la personne et les méthodologies destinées à l'accompagnement de ces publics, tout en permettant aux équipes de pouvoir individualiser celui-ci et à partir de ses besoins ou attentes.*
- . *Objectiver nos observations afin de mieux définir et soutenir les plans d'actions ou d'intervention des équipes et la valorisation de leurs pratiques.*

Lors de nos formations nous souhaitons pouvoir proposer des programmes ajustables et en lien

avec le concret, les attentes de l'établissement et des professionnels de terrain.

Celles-ci s'inscrivent également en partenariat avec tous les intervenants autour de la personne et de la famille également.

Contenu des formations et outils proposés :

-En accord et qui respectent avant tout les dernières Recommandations des Bonnes Pratiques et les outils référencés par l'HAS.

- *Outils d'évaluation fonctionnelle : Vineland ou VABS II, Com Foor 2, Profil sensoriel, inventaires des centres d'intérêts, grille GED-DI, Evaluation des émotions et fonctions des comportements, grille ABC, etc.... et des outils standardisés, recommandés et reconnus au niveau international.*
- *Une part importante est réservée à la présentation et la maîtrise des outils permettant la cueillette de données, l'analyse pour avoir une représentation des compétences, du fonctionnement global et des besoins des personnes présentant une déficience intellectuelle. Nous proposons également la boîte à outils des différentes méthodes ou approches dans le cadre de la réactualisation de nos pratiques ajustées aux réels besoins des personnes accompagnées : Communication Adaptative ou Améliorée ou Alternative-CAA, TEACCH, Montessori, ABA, PECS, Stimulation Basale, Makaton, sensorialité.. .etc..)*

Pour cela, nous proposons différents programmes mais aussi des outils opérationnels spécifiquement conçus afin de proposer un lien théorie-pratique avec le projet personnalisé de la personne et la pratique des professionnels. Leurs contenus souhaitent donc aborder de façon très concrète et opérationnelle, la mise en œuvre et le suivi des notions abordés en formation, des outils d'évaluations et l'évaluation des interventions.

La démarche dans laquelle nos formations sont élaborées, s'inscrit également dans le cadre du référentiel qualité auxquels les ESMS sont soumis.

Modalités pédagogiques :

Pendant ces journées, seront proposés de nombreux outils ou supports concrets de formation (PowerPoint, livrets de formation, documents annexes, banque de données partagées) et afin de soutenir les éléments vus en formation.

Chacun des points abordés est illustré d'exemples concrets au cours de la formation ou intervention proposée.

Nous privilégierons la méthode pédagogique interactive tout au long du contenu de la formation. Des situations concrètes rencontrées par les participants sont souhaitées et à partir des besoins de la structure ; ceci afin de construire du lien entre la théorie et la pratique des professionnels. Voir onglet déroulé d'une formation de notre site internet.

A l'issue de ces jours de formation, les participants seront en mesure de valider des compétences au travers d'une évaluation des acquis (questions orales, Quizz, mise en situation etc..). Un questionnaire de satisfaction sera également proposé aux personnes ayant suivi la formation à l'issue de la formation, et à la direction ou au demandeur de l'action de formation durant l'année écoulée, ceci afin d'en évaluer la montée en compétences des professionnels.

Nous proposons enfin d'autres services et tels que des supervisions permettant de pouvoir soutenir et étayer sur le terrain les pratiques des équipes, la démonstration des gestes techniques ou de l'évaluation en cas de troubles graves du comportement.

Ont déjà travaillé avec nous :

Fondation Perce Neige, établissements du CESAP (Equipe Mobile, MAS, EME , EMA et Pole Intra le Carrousel) le Dispositif équipe ressource ou DER de l'EME le poujal, l'ADAPEI 42(IME, FAM, SESSAD, EMAS, UEEA), l'ADAPEI 69 (formation inter établissement) l'ADAPEI 36 (IME : SEES et ULPP et FAM), l'ADAPEI 70 (FAM), l'AGIVR (FAM, AJ, ESAT, IME, Pôle habitat), l'ADFAAH (FAM, FOYERS de VIE, AJ), Equipe mobile du 70, DATSA (équipe mobile TSA en bourgogne), CRA de bourgogne, l'association EURECAH (42), Dispositif Avenir Emploi 42, IEM grande terre, SESAME Autisme, PEP 42, Papillons blancs de Bourgogne, et sa région etc.....

Conditions et tarifs :

Tout programme peut faire l'objet d'aménagements personnalisés, selon vos attentes et afin qu'il corresponde le mieux à vos besoins, au public accueilli. C'est d'ailleurs notre volonté et savoir-faire! Ceci afin de correspondre au plus près à votre plan de

formation des compétences et aux recommandations des bonnes pratiques professionnels.

Le cout de la prestation pédagogique des formations en intramuros s'établit par journée de 7h et selon un **montant de 1250 Euros par jour avec un maximum de 22 participants** par sessions de formation ; tarifs 2024 et hors frais de déplacements, hébergements et repas du formateur qui restent à la charge de l'établissement (sous réserve de présentation des justificatifs de frais réels engagés par le formateur et précisés pour un montant maximum sur le devis).

Un questionnaire quant à vos besoins et ceux des professionnels vous sera transmis par mail et disponible sur notre site internet. Vous recevrez une convention de formation qui vous sera adressée dès le projet de formation finalisé. Un exemplaire doit nous être dûment retourné, signé. Cette convention établit les conditions générales, dates, objectifs, fonctions et modalités de l'intervention. Le programme détaillé vous est joint à ces documents. Nous vous invitons à consulter le déroulé d'une formation dans le présent catalogue.

Contact :

Référent handicap : Marie ALLEGRE.

Site internet :

<http://www.marieallegreformation@gmail.com>

Mail : marieallegreformation@gmail.com

06.50.80.85.30

Demande de devis et évaluations de vos besoins possible en ligne et sur le site

<http://www.marieallegreformation@gmail.com>



Organisme de formation à taille humaine, professionnelle de terrain, je tiens personnellement à vous répondre et ainsi

partager nos expertises pour mieux convenir à votre établissement et aux plans d'amélioration de la qualité.

Indicateurs de résultats :

Taux de satisfaction total sur l'année 2023 (enquête de satisfaction à chaud MAJ du 18/06/23) :

Taux de janvier à décembre et sur 235 personnes formées et 85 journées de formation de 7h données.



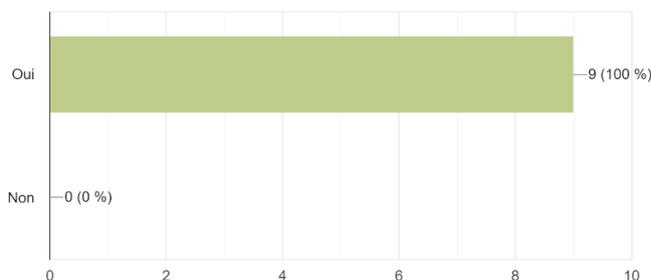
Taux de janvier à décembre 2023 . Taux de satisfaction par programme présent sur notre site internet à l'adresse : www.marieallegreformation@gmail.com

Taux satisfaction a froid pour le questionnaire destiné aux direction ou demandeurs d'ordre enquête formation ayant eu lieu en 2022 au 12 juillet 2023 : 93% !



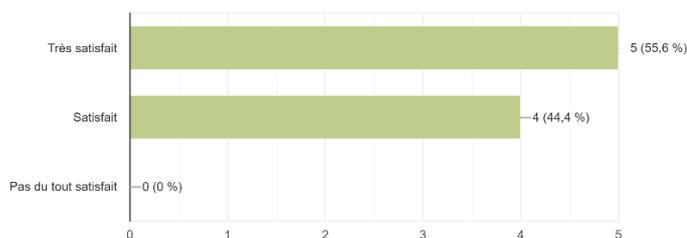
Enquête en cours sur les formations réalisés en 2023 et 2024 : Enquête a froid auprès des directions et à la date du 15/07/24 :

La ou les formations donnée(s) ont correspondue(s) aux besoins que vous aviez identifiés pour les professionnels et correspondent au plan de développement des compétences ?
9 réponses



Comment évalueriez vous le niveau de satisfaction des professionnels et salariés quant à cette ou ces formation(s) après qu'elle(s) se soi(en)t déroulée(s)?

9 réponses



̄ Pour en savoir plus : tableau du niveau de satisfaction détaillé par programmes présent sur notre site internet à l'adresse : www.marieallegreformation.com

Témoignages :

<p>”</p> <p>« Cette formation m'a appris beaucoup et m'a permis de mieux comprendre les résidents et ainsi mieux m'adapter à eux ; permet de prendre en compte tous les aspects de a personne et prendre du recul.»</p> <p>Kadriat AMP</p>	<p>”</p> <p>« Fond et forme de grande qualité. cette formation a permis de poursuivre les objectifs du plan de l'amélioration de la qualité des prestations fournies par l'établissement »</p> <p>Lionel directeur adjoint</p>	<p>”</p> <p>«Très complète, cette formation a répondu à mes questions, aider à m'orienter sur la passation des évaluations ainsi que des éclaircissements dans la prise en charge »</p> <p>Laurine ergothérapeute</p>	<p>”</p> <p>« Cette formation ma permise d'apprendre des choses, d'utiliser des outils que je pourrais mettre en place au quotidien, mais aussi une remise en question dans ma pratique »</p> <p>Robin Surveillant de nuit</p>
---	---	--	---

Nous sommes certifiés par le DATADOCK et avons rempli correctement l'ensemble de ces 21 indicateurs

Coordination des acteurs voir page « formateurs »:



L'ensemble de nos interventions ne sont occupées que par une seule et même personne la coordination des actions est donc de ce fait effectuée par celle-ci. Notre parcours et CV est à disposition sur le site internet sous l'onglet parcours et formateurs.

Contact : Marie Allegre mail :marieallegreformation@gmail.com ou au 06.50.80.85.30

Pour toute situation de handicap ou aménagements nécessaires à votre parcours voir sur notre onglet PSH sur le site internet: <http://www.marieallegreformation.com> ou sur la page de notre catalogue dédiée à l'accessibilité des personnes porteuses de handicap et aménagements ou compensations

Référent Handicap : Marie ALLEGRE (Diplôme Universitaire en psychologie différentielle dans le secteur du handicap-LYON 2- 2001) contact : marieallegreformation@gmail.com ou au 06.50.80.85.30

Table des matières

Nos méthodes et nos référentiels :	7
Programmes :	10
COMMENT ALLER D'UNE OU DES EVALUATION(S) VERS UN PROJET EDUCATIF INDIVIDUALISE ?	10
Smart/MALINS : DE L'EVALUATION DES BESOINS VERS L'ELABORATION DES OBJECTIFS DU PROJET D'ACCOMPAGNEMENT ?	13
Troubles du Spectre de l'Autisme : LA COMPREHENSION DES SPECIFICITES : De la théorie à la pratique	15
APPLICATION ET INTERPRETATION DE LA VINELAND EN LIEN AVEC LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE	18
ÉVALUATION DU COM VOOR OU COM FOOR 2 et DEVELOPPER LA CAA (Communication Alternative et Améliorée) pour chaque niveau :	20
LE PROFIL SENSORIEL : ANALYSER ET DEGAGER DES PRECONISATIONS PRATIQUES A LA SUITE DE L'EVALUATION du profil d'Olga Bogdashina	23
LA BOITE A OUTILS EDUCATIFS ET DES METHODES : INDIVIDUALISER L'ACCOMPAGNEMENT ET LES OUTILS DE COMMUNICATION A CHAQUE PROFIL.....	25
METHODOLOGIE ET OUTILS POUR L'ETUDE DES CAUSES DES TROUBLES DU COMPORTEMENT OU CAS COMPLEXES :	28
VIE SEXUELLE ET TROUBLES DU COMPORTEMENT ASSOCIES CHEZ LES PERSONNES AYANT UNE DEFICIENCE INTELLECTUELLE OU TSA	31
EVALUATION DES BESOINS ET ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE POLYHANDICAPEE	33
ENTREPRENDRE ET PRATIQUER L'ANALYSE MULTIMODALE pour l'étude des causes des troubles du comportement- MODULE PERFECTIONNEMENT :	36
Accompagner les personnes TSA dans l'inclusion positive et en ESAT:.....	39
Autres services :	41
SUPERVISION ET APPUI DESTINES AUX EQUIPES TRAVAILLANT EN STRUCTURE MEDICO-SOCIAL DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES PRESENTANT UNE DEFICIENCE INTELLECTUELLE ET PRESENTANT DES TROUBLES GRAVES DU COMPORTEMENT.....	41
Ou pour le déploiement de la CAA	41
SOUTIEN A LA REDACTION DE PROJET :	45
Déroulé d'une formation	46
REGLEMENT INTERIEUR :	49
REGLEMENT DE NOS PRESTATIONS DE FORMATIONS (suite) :	52
ACCESSIBILITE PERSONNES PORTEUSES DE HANDICAP:	54
ENGAGEMENT DE Marie ALLEGRE Formation :	54
Adaptations Compensations Handicap:.....	55
LE RÉSEAU DE PROFESSIONNELS	56
MARIE ALLEGRE Formation POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ.....	56
DEMANDE DE DEVIS :	59
Nos formateurs :	59

Tous nos programmes peuvent s'ajuster et être construits à partir de vos besoins et/ou attentes ou faire l'objet d'une étude approfondie de vos besoins. Vous pouvez également retrouver ceux-ci ainsi que l'ensemble de nos prestations sur notre site Web : <https://www.marieallegreformation.com/>

Autres prestations possibles et en dehors des formations :

- Supervisions de pratiques dans le champ des aménagements des espaces ou de la communication concrète et dans l'accompagnement des personnes avec déficience intellectuelle, de l'autisme, de l'analyse fonctionnelle et des hypothèses causales des troubles du comportement auprès des établissements mais aussi des équipes mobiles autisme.
- **Accompagnement et soutien dans les appels à projet ou dispositifs innovants des appels d'offre de l'ARS et ayant participé et/ou remporté :**
 - Rédaction appel d'offre ARS pour une Extension non importante de places dédiées TSA Cas Complexes en MAS région Rhône-Alpes (février 2024).
 - Appel d'offre pour une UEMA (2022) – ADAPEI Loire.
 - Formation et mise en œuvre équipe EMAS (équipe mobile d'appui pour la scolarisation des enfants en situation de handicap.
 - Dispositif inclusion et pour l'emploi en faveur des personnes en situation de handicap dont personnes-mandatée par EURECAH région Rhône-Alpes (2021).
 - L'appel d'offre concernant le dispositif d'accompagnement personnes TSA – équipe mobile de Bourgogne mandaté par l'ADFAAH (2017),
- **Rédaction de projets d'établissements : Méthodologie, questionnaires et soutien à la rédaction du projet en accord avec les recommandations des Bonnes pratiques professionnelles et le projet SERAPHIN. Possibilité de soutien à la rédaction ou à la formalisation d'autres outils institutionnels (ex : dossier de l'usager, projet d'accompagnement individualisé).**
- **Expertise et conseils dans le cadre des aménagement architecturaux et d'espaces en partant des besoins des personnes avec autisme et le 3eme et 4eme plan Autisme.**

Nos méthodes et nos référentiels :

Les méthodes et les modalités pédagogiques que nous proposons sont directement issues des dernières recommandations des bonnes pratiques professionnelles de l'HAS et nos références sont également présentés dans l'onglet liens utiles et bibliographie de notre site internet (<http://www.marieallegreformation.com>).

Nos programmes de formations souhaitent donc soutenir les démarches d'évaluations dans le cadre de l'analyse pluriprofessionnelle et multifactorielle afin d'ajuster le type de méthodes proposées dans le cadre de l'accompagnement de l'usager.

C'est en ce sens que nous souhaitons proposer des formations permettant d'acquérir un haut niveau de compétences et de connaître l'ensemble des différentes méthodologies d'accompagnement pour ce public, tout en permettant aux équipes de pouvoir individualiser l'accompagnement en partant des besoins de la personne, son âge, sa pathologie, ses spécificités et le contexte dans lequel elle se trouve.

Le croisement de ces différentes expertises permet d'adapter l'accompagnement de la personne présentant un TDI dans les différentes dimensions de sa vie (communication, actes essentiels, scolarisation, activités sociales, etc.) et de favoriser sa pleine participation.

Ces recommandations seront à mettre en lien avec des recommandations déjà publiés par l' HAS :

- TDI, principes généraux évaluations fonctionnelle : RECOMMANDATION: L'accompagnement de la personne présentant un trouble du développement intellectuel (volet 1) - Validé par la CSMS le 5 juillet 2022.
- L'accompagnement de la personne polyhandicapée dans sa spécificité (Octobre 2021) ;
- Troubles du neurodéveloppement : repérage et orientation des enfants à risque (2020) ;
- Epilepsie : Prise en charge des enfants et des adultes (2020) ;
- Prise en charge ambulatoire des patients ayant une épilepsie
- Réponse rapide dans le cadre du Covid-19 (2020) ;

- L'épilepsie myoclonique du nourrisson (2019) ;
- Trouble du spectre de l'autisme : interventions et parcours de vie de l'adulte (2018) ;
- Pratiques de coopération et de coordination du parcours de la personne en situation de handicap (2018) ;
- Accueil, accompagnement et organisation des soins en établissement de santé pour les personnes en situation de handicap (2018) ;
- Le guide Qualité de vie : Handicap, les problèmes somatiques et les phénomènes douloureux (2017)
Comment améliorer le parcours de santé d'un enfant avec troubles spécifiques du langage et des apprentissages? (2017) ;
- Personnes en situation de handicap dans les établissements de santé : comment mieux organiser leurs soins (2017) ? ;
- Les espaces de calme-retrait et d'apaisement (Volet 3 des recommandations – Les comportements-problèmes : prévention et réponses au sein des établissements et services intervenant auprès des enfants et adultes handicapés) (2017) ;
- Les « Comportements-problèmes » au sein des établissements et services accueillant des enfants et adultes handicapés : prévention et réponses (Volets 1 et 2) (2016) ;
- L'adaptation de l'intervention auprès des personnes handicapées vieillissantes (2015) ;
- Le parcours et les formes souples d'accueil et d'hébergement, Qualité de vie en MAS FAM (volet 3) - (2014) ;
- Prise en charge des épilepsies partielles pharmaco-résistantes (2014).
- L'accompagnement à la santé de la personne handicapée (2013) ; - Adaptation de l'accompagnement aux attentes et besoins des travailleurs handicapés en Esat (2013)

Ainsi et en ce qui concerne le contenu de nos formations et programmes nous avons donc veillé à respecter précisément les préconisations proposées en matière de montée en compétences et amélioration des pratiques dans les domaines cités au préalable et de façon donc plus synthétique ci-dessous (Cf note de cadrage : L'accompagnement de la personne présentant un trouble du développement intellectuel Validée le 9 février 2021):

Pour se faire et comme le dit si bien l'Haute Autorité de Santé, dans les recommandations des bonnes pratiques professionnelles : **il n'existe pas de méthode miracle ou une seule méthode mais bien des méthodes pour individualiser l'accompagnement aux besoins réels de la personne.** L'objectif de ces formations est d'avoir un langage commun, mais aussi des outils concrets et référencés pour évaluer de façon plus objective les caractéristiques de chaque personne accompagnée selon une perspective multiple. Tout être humain et la personne particulièrement suivi en institution, doit donc être appréhender puis accompagner dans toutes ses dimensions ; Ceci au travers de son niveau de compétences, ses caractéristiques, ses spécificités en lien avec ce qui peut lui être utile, ou ses centres d'intérêts. Il sera donc important de pouvoir étudier les dimensions internes de la personne et externes.

Et ainsi proposer une vision globale de la personne en prenant en compte tous ses dimensions telles que nous le recommandons l'HAS dans les recommandations des bonnes pratiques professionnelles notamment si la personne présente des troubles du comportement :

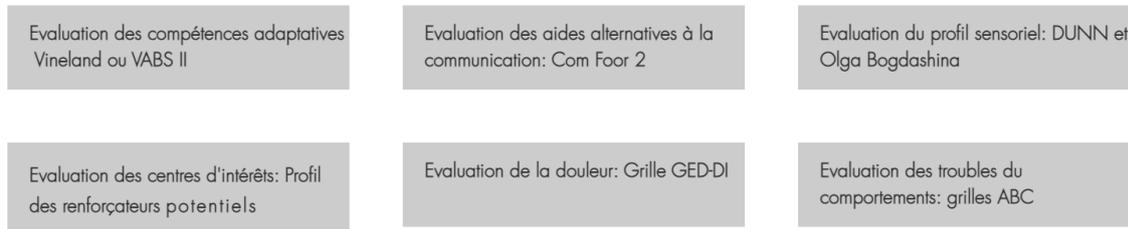
- Les aspects propres à la personne (domaine de la communication et du langage, des habiletés et des interactions sociales, de la cognition, de la sensorialité et de la motricité, des émotions, des intérêts spécifiques et stéréotypies, somatique et psychiatrique);
- Les aspects multidimensionnels de l'environnement dans lequel la personne interagit et évolue (les relations sociales et familiales, les relations affectives et sexuelles, les modes d'habitat et le cadre de vie, la vie quotidienne, l'autonomie et les déplacements, les activités socialisantes et l'insertion professionnelle, la culture, le sport, les intérêts personnels, les loisirs et les vacances).

Le choix de nos méthodes : Une boîte à outils des outils d'évaluation et des méthodes d'accompagnement:

La nécessité de l'évaluation afin d'identifier les besoins des personnes et l'adéquation des pratiques ou des services proposés.

Favoriser l'intégration positive et mieux connaître la personne, ses caractéristiques est un des principes fondateurs d'un accompagnement de qualité.

Comprendre la pertinence des outils afin de soutenir les principes des évaluations fonctionnelles de la personne :



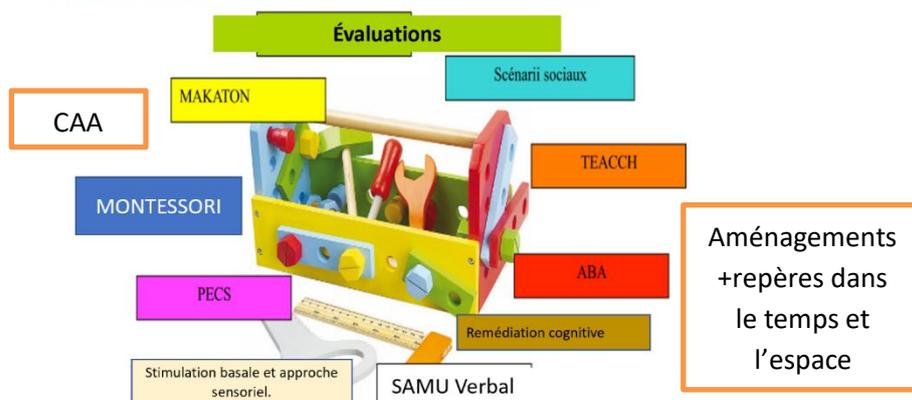
Ajuster et appliquer les méthodes aux besoins de la personne et à la suite des outils d'évaluations :

- Pas UNE méthode qui fonctionne pour TOUTES les personnes atteintes de troubles de la déficience intellectuelle avec ou sans TSA.
- Nécessité d'avoir plusieurs outils dans sa boîte à outils et afin de pouvoir développer la CAA (Communication Augmentative et Alternative ou Améliorée).

Modes d'intervention et évaluations:

* Pas UNE méthode qui fonctionne pour TOUTES les personnes atteintes de troubles de la déficience intellectuelle avec ou sans TSA.

* Nécessité d'avoir plusieurs outils dans sa boîte à outils



Programmes :

COMMENT ALLER D'UNE OU DES EVALUATION(S) VERS UN PROJET EDUCATIF INDIVIDUALISE ?

Modalité pédagogique: formation en intra-établissement et en présentiel.

Durée: 4 jours possibilité d'organisation en 2X2 jours.

Tarif hors frais de déplacement et hébergement du formateur: 1250€ par journée soit 5000 € TTC (Exonération de TVA conformément à l'article 261-4-4° du code général des impôts.)

Horaires indicatifs : 9h- 17H .

Intervenante(s) : M.ALLEGRE Psychologue et ancienne Chef de service éducatif.

Neuropsychologue, expert(e) dans l'accompagnement des personnes ayant un TDI.



Prérequis : Pas de prérequis pédagogiques spécifiques. Formation destinée aux établissements et à tous les professionnels accueillant des personnes présentant une déficience intellectuelle ou des troubles du développement, des personnes présentant des Troubles du Spectre de l'Autisme ou polyhandicapées.

Délai d'accès à la formation : A partir d'un mois après l'entretien d'analyse des besoins. Nous envisagerons la date de début et l'organisation la plus appropriée en fonction de vos besoins préférences ou contraintes. Nous sommes en capacités de débiter l'action de formation sous un mois.

Modalités d'accès: En amont de la contractualisation, un entretien téléphonique et un questionnaire permettra d'évaluer et analyser les besoins afin d'ajuster le contenu aux profils et situations des stagiaires. Celui-ci pourra également faire l'objet d'ajustements en amont et durant la formation en lien avec les attentes exprimées. Il sera également question de vérifier les prérequis et d'identifier les situations de handicap nécessitant des adaptations.

Objectifs :

- Identifier les besoins des personnes en fonction de leurs compétences et le niveau de déficience intellectuelle.
- Expérimenter les principes de l'évaluation fonctionnelle et à l'aide d'outils standardisés ou recommandés pour objectiver les observations.
- Définir les méthodes d'accompagnement du projet personnalisé de la personne de façon opérationnelle et en adéquation avec les besoins ciblés de la personne.

Contenu :

Cette formation permettra de définir et sélectionner à partir des résultats obtenus, les objectifs ciblés et les moyens concrets à mettre en œuvre dans le cadre du projet personnalisé. Les professionnels pourront donc adapter et réévaluer les prestations aux réels besoins des personnes et son niveau de déficience intellectuelle.

Programme

A- Identifier les besoins des personnes en fonction de leurs compétences et du niveau de déficience intellectuelle.

Les différents degrés de sévérité dans les troubles du développement intellectuel et les compétences associés ?

- Définitions et caractéristiques
- Du retard mental léger au retard mental profond et compétences associées
- Outils d'évaluations standardisés dans le champ du handicap mental et en lien avec les recommandations des bonnes pratiques et permettant un lien avec les compétences réelles de personnes : Vineland ou VABS II pour qui pourquoi?
- Analyse des résultats en lien avec le projet personnalisé de la personne et outils opérationnels afin d'identifier les émergences de la personne accompagnée et les traduire dans les moyens concrets et à mettre en œuvre.

Comprendre les spécificités des personnes avec des TSA comme aidant pour comprendre les difficultés des personnes ayant une importante déficience intellectuelle :

I- L' autisme, les TED ou TSA :

- Définitions Autisme, TED puis TSA et diagnostics.
- Les différents profils de compétences et de troubles dans le champ de l'autisme.

II- Les spécificités ou caractéristiques cognitives : Lien entre théorie et pratique pour mieux comprendre le fonctionnement des différents publics présentant un trouble du développement intellectuel.

- Mieux comprendre la théorie de l'esprit et ses fonctions dans le quotidien.
- Les fonctions exécutives et leurs applications dans la vie de tous les jours.
- Les défauts de cohérence centrale et exemples concrets.

III- Perception et évaluation du profil sensoriel :

- Les différents profils hypo ou hyper sensibles en pratique.
- Comment évaluer le profil sensoriel et les outils.

B- Expérimenter les principes de l'évaluation fonctionnelle et à l'aide d'outils standardisés ou recommandés pour objectiver les observations.

L'évaluation à la base de toute intervention :

I- Comment aller d'une ou des évaluation(s) vers un projet éducatif individualisé et afin de déterminer quel type de méthodologie utiliser ?

- Evaluation des compétences adaptatives de la personne afin d'éviter la surstimulation ou sous stimulation : partir des émergences pour évaluer si nos interventions sont adaptées aux émergences de la personne et non la mettre en difficultés ou situation de vulnérabilité.
- L'évaluation des compétences de la personne et niveau d'autonomie de la personne pour partir des compétences émergentes de la personne pour faire le lien avec le projet personnalisé de la personne.
- Présentation de l'outil COMVOOR : Quelle finalité ? Quel objectif ?
- Élaboration du projet personnalisé en lien avec le COMVOOR, et sa mise en œuvre. Outil et méthodologie pour organiser les informations et rendre plus efficace la transmission.
- Des outils passeports pour généraliser et mieux comprendre l'accompagnement de la personne (CF synthèse visuelle de l'accompagnement de la personne) et outils opérationnels de suivi des actions ou en lien avec la construction du projet personnalisé de la personne.

C- Définir les méthodes d'accompagnement du projet personnalisé de la personne de façon opérationnelle et en adéquation avec les besoins ciblés de la personne :

Les différentes méthodes concernant l'intervention : un trousseau disponible en fonction du parcours de l'âge et du niveau de compréhension de la personne ?

- I- **Présentation du trousseau des différentes méthodes et a individualiser en partant des évaluations**
Présentation du trousseau des différentes méthodes (TEACCH, ABA, PECS , SAMU verbal, LSF, Makaton ? :
- La structuration de l'espace : un outil pédagogique indispensable :**
- **QU'EST-CE QUE TEACCH ? Définitions, principes et lien théorie pratique.**
 - **Les principes d'ABA.**
 - **La philosophie Montessori pour développer des apprentissages.**
 - **Partir des besoins des personnes et de leurs compétences : la structuration et l'adaptation de l'environnement :** Exemple photos d'aménagements, d'outils de communication et critiques.
 - **Les domaines d'apprentissages fonctionnelles en pratique :** cognitif, autonomie personnelle, domestique, loisirs, communication, comportement...
- II- **Développer la CAA et des moyens de communication pour chaque profil.**
- **Développer des outils de communication et un plan individuel de la communication adapté au niveau de la personne et de ses compétences.**

Modalités d'évaluations :

- Mesure de l'atteinte des objectifs: Durant la formation: questions orales et ateliers, validation des compétences acquises par un QCM ou quizz. et une grille d'évaluation des compétences.
- Evaluation de la satisfaction : Une évaluation du niveau de satisfaction sera également dispensée à la fin de la prestation et destinée à l'ensemble des stagiaires. Une évaluation des effets de la formation, du niveau de satisfaction et de la montée en compétences des professionnelles et des moyens associés est transmise dans les 6 mois suivant la formation ou durant l'année à la direction ou au représentant des salariés ayant eu la formation.

Moyens pédagogiques et favorisant l'implication des stagiaires :

La méthode pédagogique interactive s'appuie sur des contenus théoriques par PPT, des vidéos, des analyses de cas, des ateliers pratiques, et des échanges pratiques ou techniques. Mise à disposition d'outils méthodologiques à la suite de la formation. Nous mettons également à disposition plusieurs supports documents, outils en lien avec les éléments vus en formation et disponibles sur une banque de données partagées sur simple demande via marieallegreformation@gmail.com.

Sur le plan matériel, est requis: une salle spacieuse équipée de chaises et tables selon le nombre de participants permettant de respecter les règles de distanciation sociale en vigueur (si possible disposée en U ce qui favorise les échanges et équipée d'un paperboard, d'une multiprise et d'un vidéoprojecteur). Si l'établissement qui accueille la formation, ne possède pas ce dernier, veuillez-nous en informer, pour que nous puissions y remédier par nos propres moyens.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Selon l'article D5211-2 et suivant du Code du Travail, notre organisme de formation souhaite également respecter la loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

La société Marie ALLEGRE s'engage à répondre aux besoins particuliers des stagiaires en situation de handicap en proposant des aménagements en termes de durée, rythme, méthodes et supports pédagogiques...

Le cas échéant, l'organisme de formation pourra mobiliser des compétences externes (Centre de Ressources Formation Handicap, P.A.S AGEFIPH-FIPHFP) et les ressources AD-HOC (ACCEA, EPATECH,...) pour la recherche de solutions permettant l'accès aux formations. Nous mettrons tous en œuvre afin d'adapter nos prestations aux personnes porteuses de handicap et ainsi que nos supports et les modalités d'accès afin de pouvoir répondre à vos besoins. Ces dernières sont disponibles sur notre onglet PSH du site internet : <http://marieallegreformation.com>

Référant handicap : Marie Allegre et coordonnées indiquées en tête de ce programme.

Smart/MALINS : DE L'ÉVALUATION DES BESOINS VERS L'ÉLABORATION DES OBJECTIFS DU PROJET D'ACCOMPAGNEMENT ?

Modalité pédagogique: formation en intra-établissement et en présentiel.

Durée: 2 jours de formation en intramuros. et à réajuster si besoin est, aux pratiques réelles de l'établissement .

Tarif hors frais de déplacement et hébergement formateur pour 2 jours de formation : 1250€ par journée soit 2500 € TTC (Exonération de TVA conformément à l'article 261-4-4° du code général des impôts.)

Horaires indicatifs : 9h- 17H .

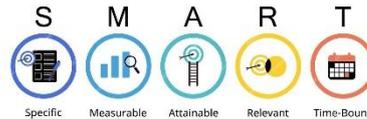
Intervenante(s) : M.ALLEGRE Psychologue et ancienne Chef de service éducatif. Neuropsychologue, expert(e) dans l'accompagnement des personnes ayant un TDI.

Prérequis : Pas de prérequis pédagogiques spécifiques. Formation destinée aux établissements et à tous les professionnels accueillant des personnes présentant une déficience intellectuelle ou des troubles du développement, des personnes présentant des Troubles du Spectre de l'Autisme ou polyhandicapées.

Délai d'accès à la formation : A partir d'un mois après l'entretien d'analyse des besoins. Nous envisagerons la date de début et l'organisation la plus appropriée en fonction de vos besoins préférences ou contraintes. Nous sommes en capacités de débiter l'action de formation sous un mois.

Modalités d'accès: En amont de la contractualisation, un entretien téléphonique et un questionnaire permettra d'évaluer et analyser les besoins afin d'ajuster le contenu aux profils et situations des stagiaires. Celui-ci pourra également faire l'objet d'ajustements en amont et durant la formation en lien avec les attentes exprimées. Il sera également question de vérifier les prérequis et d'identifier les situations de handicap nécessitant des adaptations.

SMART Goal Setting



Objectifs :

- Identifier les outils pour évaluer les besoins de la personne et objectiver les observations afin de préparer le Projet d'accompagnement et à l'aide de la Vineland.
- Distinguer des objectifs ciblés et opérationnels dans le projet d'accompagnement.
- Associer des moyens concrets au projet d'accompagnement et interventions pour la mise en œuvre des objectifs et en adéquation avec les besoins ciblés de la personne.

Contenu :

Cette formation permettra de définir et sélectionner et définir des objectifs ciblés et les moyens concrets à mettre en œuvre dans le cadre du projet personnalisé et en lien avec la méthode smart ou Malins afin de pouvoir s'assurer que ceux-ci soient le plus précis possible et réalisables.

Programme :

- A- Identifier les outils pour évaluer les besoins de la personne et objectiver les observations afin de préparer le Projet d'accompagnement.
- I- Rappel des dernières recommandations des bonnes pratiques professionnels et concernant les principes de l'évaluation et concernant l'élaboration du projet personnalisé ou d'accompagnement.
 - Les principes pour favoriser l'autodétermination (personnalisé l'accompagnement à ses attentes, ses besoins, ses intérêts, et à la pris en compte de ses compétences afin de remettre l'utilisateur au centre de l'accompagnement).
- II- Au départ : Evaluer les besoins de la personne :
 - La prise en compte des besoins et attentes exprimés par la personne / son représentant légal / ses proches ?
 - Quels sont les domaines à évaluer et les outils associés pour mener l'évaluation fonctionnelle de la personne.
 - L'ensemble des différents facteurs peuvent être intrinsèquement liés et favoriser la transdisciplinarité dans le projet d'accompagnement.
 - Les évaluations des besoins par les professionnels : Quels outils ?

- **Le partenariat avec les familles dans la mise en œuvre des objectifs, des interventions et la généralisation des compétences.**
 - **Evaluer les besoins en prenant en compte le niveau de compétences de la personne ?**
 - Proposer une lecture différente pour partir des émergences et évaluer si nos interventions sont adaptées aux besoins identifiés de la personne et non la mettre en difficulté ou en situation de vulnérabilité.
 - Pour qui, Pourquoi et comment identifier les besoins des personnes avant tout, leur fonctionnement tout en valorisant l'observation des personnes qui accompagnent au quotidien cette dernière ?
- B- Distinguer des objectifs ciblés et opérationnels du projet d'accompagnement.**
- **Quels objectifs doit viser le projet d'accompagnement de la personne ? Distinguer des objectifs en prenant en compte les besoins de la personne et son niveau de compétences et son profil.**
 - **Définir des objectifs clairs, concis et opérationnels dans chaque domaine (méthode SMART ou MALIN et exemples)**
 - **Les étapes pour réaliser les objectifs : à court, moyen et long terme selon les besoins en faisant l'étude des compétences émergentes ou déficitaires.**
 - **Apporter des objectifs prenant en compte l'amélioration de la qualité de vie, la santé, les spécificités sensorielles de la personne et le développement de la communication adaptées ou CAA avant tout si la personne présente une extrême vulnérabilité ou des troubles du comportement**
- C- Associer des moyens concrets au projet d'accompagnement et interventions pour la mise en œuvre des objectifs et en adéquation avec les besoins ciblés de la personne.**
- Définir les moyens et actions pour réaliser nos objectifs et leur mise en œuvre :**
- **Préciser l'accompagnement et nos stratégies : quelles actions mettre en œuvre ainsi que les étapes pour rédiger les moyens à mettre en œuvre ou type de guidance.**
 - **Le rôle de chacun et le rôle de l'équipe : Coordinations, transdisciplinarité, interdisciplinarité et la temporalité pour revoir les stratégies d'accompagnement ?**
 - **Réévaluation, perfectionnement des interventions et des objectifs associés : évaluer les petites progressions en fonction du parcours de la personne.**
 - **Exemples et liens avec les projets d'accompagnement de la structure pour perfectionner nos pratiques.**

Modalités d'évaluations :

- Mesure de l'atteinte des objectifs: Durant la formation: questions orales et d'une mise en situation ou exercice de rédaction d'objectifs ciblés, validation des compétences acquises par un QCM ou quizz. et une grille d'évaluation des compétences.
- Evaluation de la satisfaction : Une évaluation du niveau de satisfaction sera également dispensée à la fin de la prestation et destinée à l'ensemble des stagiaires. Une évaluation des effets de la formation, du niveau de satisfaction et de la montée en compétences des professionnelles et des moyens associés est transmise dans les 6 mois suivant la formation ou durant l'année à la direction ou au représentant des salariés ayant eu la formation.

Moyens pédagogiques et favorisant l'implication des stagiaires :

La méthode pédagogique interactive s'appuie sur des contenus théoriques par PPT, des vidéos, des analyses de cas, des ateliers pratiques, et des échanges pratiques ou techniques. Mise à disposition d'outils méthodologiques à la suite de la formation. Nous mettons également à disposition plusieurs supports documents, outils en lien avec les éléments vus en formation et disponibles sur une banque de données partagées sur simple demande via marieallegreformation@gmail.com.

Sur le plan matériel, est requis: une salle spacieuse équipée de chaises et tables selon le nombre de participants permettant de respecter les règles de distanciation sociale en vigueur (si possible disposée en U ce qui favorise les échanges et équipée d'un paperboard, d'une multiprise et d'un vidéoprojecteur). Si l'établissement qui accueille la formation, ne possède pas ce dernier, veuillez-nous en informer, pour que nous puissions y remédier par nos propres moyens.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Selon l'article D5211-2 et suivant du Code du Travail, notre organisme de formation souhaite également respecter la loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. La société Marie ALLEGRE s'engage à répondre aux besoins particuliers des stagiaires en situation de handicap en proposant des aménagements en termes de durée, rythme, méthodes et supports pédagogiques...)

Le cas échéant, l'organisme de formation pourra mobiliser des compétences externes (Centre de Ressources Formation Handicap, P.A.S AGEFIPH-FIPHFP) et les ressources AD-HOC (ACCEA, EPATECH,..) pour la recherche de solutions permettant l'accès aux formations. Nous mettrons tous en œuvre afin d'adapter nos prestations aux personnes porteuses de handicap et ainsi que nos supports et les modalités d'accès afin de pouvoir répondre à vos besoins. Ces dernières sont disponibles sur notre onglet PSH du site internet : <http://marieallegreformation.com>

Référent handicap : Marie Allegre et coordonnées indiquées en tête de ce programme.

Programme :

Troubles du Spectre de l'Autisme : LA COMPREHENSION DES SPECIFICITES : De la théorie à la pratique

Comment mettre du sens dans nos pratiques au quotidien sur le mode de pensée de ces personnes

Modalité pédagogique: formation en intra-établissement et en présentiel.

Durée: 3 jours - En intra-muros.

Tarif hors frais de déplacement et hébergement formateur pour 3 jours de formation : 1250€ par journée soit 3750 € TTC (Exonération de TVA conformément à l'article 261-4-4° du code général des impôts.)

Horaires indicatifs : 9h- 17H .

Intervenante(s) : M.ALLEGRE Psychologue et ancienne Chef de service éducatif.

Neuropsychologue, expert(e) dans

l'accompagnement des personnes ayant un TDI.



Prérequis : Pas de prérequis pédagogiques spécifiques. Formation destinée aux établissements et à tous les professionnels accueillant des personnes présentant une déficience intellectuelle ou des troubles du développement, des personnes présentant des Troubles du Spectre de l'Autisme ou polyhandicapées.

Délai d'accès à la formation : A partir d'un mois après l'entretien d'analyse des besoins. Nous envisagerons la date de début et l'organisation la plus appropriée en fonction de vos besoins préférences ou contraintes. Nous sommes en capacités de débiter l'action de formation sous un mois.

Modalités d'accès: En amont de la contractualisation, un entretien téléphonique et un questionnaire permettra d'évaluer et analyser les besoins afin d'ajuster le contenu aux profils et situations des stagiaires. Celui-ci pourra également faire l'objet d'ajustements en amont et durant la formation en lien avec les attentes exprimées. Il sera également question de vérifier les prérequis et d'identifier les situations de handicap nécessitant des adaptations.

Objectifs:

- Définir les spécificités des personnes en lien avec les troubles cognitifs dans le champ des troubles du spectre de l'autisme.
- Individualiser l'accompagnement en évaluant les besoins et spécificités de la personne TSA.
- Adapter son accompagnement et les interventions aux spécificités des personnes avec autisme et/ou présentant des TSA.

Programme

A- Connaître les spécificités des personnes en lien avec les troubles cognitifs dans le champ des troubles du spectre de l'autisme.

- I- **Rappel des différents degrés de sévérité dans le champ des troubles du développement intellectuel pour comprendre les différents profils dans le champ des TSA ou sans déficience intellectuelle :**
 - Degrés de sévérité et compétences associées
 - Outils d'évaluation de la Vineland afin de pouvoir évaluer le degré de sévérité du TDI et définir les objectifs du Projet personnalisé.
- II- **LA COMPRÉHENSION DE L'AUTISME et des compétences associées :**

L'accompagnement des personnes avec autisme en lien avec les spécificités cognitives (théorie de l'esprit, cohérence centrale, fonctions exécutives) et signes cliniques :

- Les caractéristiques des personnes présentant des troubles du spectre de l'autisme en lien avec leur niveau de compétence : profil clinique des différents profils. De l'autisme sévère aux personnes TSA sans déficience intellectuelle.

En quoi la connaissance des spécificités cognitives peut nous aider à adapter les apprentissages ?

- Mieux comprendre la théorie de l'esprit et ses fonctions.
- Les fonctions exécutives et leurs applications dans le quotidien.
- Les défauts de cohérence centrale et exemples concrets.

LES PARTICULARITÉS ET L'IMPACT DES TROUBLES SENSORIELS :

Hyper et hypo sensibilités, fluctuations : vision, audition, touché, odorat, goût, proprioception, vestibulaire.
Présentation des particularités et accompagnement.

B- Individualiser l'accompagnement en évaluant les besoins et spécificités de la personne TSA :

- Planifier des types d'interventions recommandées et personnalisées selon les besoins évalués de l'enfant ou adulte et en partant de leurs particularités ou compétences émergentes.
- Individualiser la communication au niveau de compétences de l'enfant (ou outils de Communication Augmentative Améliorée ou Alternative) pour développer l'autodétermination en adaptant nos consignes, nos demandes au niveau de compétences et d'abstraction de l'enfant.

C- Adapter son accompagnement et les interventions aux spécificités des personnes avec autisme et/ou présentant des TSA.

- Les différentes méthodes concernant l'intervention : une boîte à outils disponible en fonction du parcours de l'âge et du niveau de compréhension de la personne (TEACCH, ABA ? MONTESSORI ? ETC ? Définition, principes) ? Développer des apprentissages adaptés au niveau des personnes pour les personnes TSA.
- méthodes et besoin de structuration.
- Les aides et outils.

→ Des outils pour mettre en œuvre la CAA et en partant de la personne avant tout et dans l'ensemble de la boîte à outils des Méthodes.

- Type d'apprentissage et d'incitation,
- Favoriser l'engagement (et renforcement).
- Lien théorie/pratique pour diminuer les vulnérabilités de ces personnes en partant de leurs spécificités dans le cadre de la boîte à outils des méthodes et concernant les habilités sociales.

Exemple d'outils concrets et de moyens adaptés pour les personnes TSA et leurs applications.

Modalités d'évaluations :

- Mesure de l'atteinte des objectifs: Durant la formation: questions orales et d'une mise en situation ou exercice de rédaction d'objectifs ciblés, validation des compétences acquises par un QCM ou quizz.
- Evaluation de la satisfaction : Une évaluation du niveau de satisfaction sera également dispensée à la fin de la prestation et destinée à l'ensemble des stagiaires. Une évaluation des effets de la formation, du niveau de satisfaction et de la montée en compétences des professionnelles et des moyens associés est transmise dans les 6 mois suivant la formation ou durant l'année à la direction ou au représentant des salariés ayant eu la formation.

Moyens pédagogiques et favorisant l'implication des stagiaires :

La méthode pédagogique interactive s'appuie sur des contenus théoriques par PPT, des vidéos, des analyses de cas, des ateliers pratiques, et des échanges pratiques ou techniques. Mise à disposition d'outils méthodologiques à la suite de la formation. Nous mettons également à disposition plusieurs supports documents, outils en lien avec les éléments vus en formation et disponibles sur une banque de données partagées sur simple demande via marieallegreformation@gmail.com.

Sur le plan matériel, est requis: une salle spacieuse équipée de chaises et tables selon le nombre de participants permettant de respecter les règles de distanciation sociale en vigueur (si possible disposée en U ce qui favorise les échanges et équipée d'un paperboard, d'une multiprise et d'un vidéoprojecteur). Si l'établissement qui accueille la formation, ne possède pas ce dernier, veuillez-nous en informer, pour que nous puissions y remédier par nos propres moyens.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Selon l'article D5211-2 et suivant du Code du Travail, notre organisme de formation souhaite également respecter la loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. La société Marie ALLEGRE s'engage à répondre aux besoins particuliers des stagiaires en situation de handicap en proposant

SASU MARIE ALLEGRE
18 rue Albert Decanis
13290 Aix en Provence
06.50.80.85.30

Site internet : <http://www.marieallegreformation@gmail.com>
Mail : marieallegreformation@gmail.com

des aménagements en termes de durée, rythme, méthodes et supports pédagogiques...)

Le cas échéant, l'organisme de formation pourra mobiliser des compétences externes (Centre de Ressources Formation Handicap, P.A.S AGEFIPH-FIPHFP) et les ressources AD-HOC (ACCEA, EPATECH,..) pour la recherche de solutions permettant l'accès aux formations. Nous mettrons tous en œuvre afin d'adapter nos prestations aux personnes porteuses de handicap et ainsi que nos supports et les modalités d'accès afin de pouvoir répondre à vos besoins. Ces dernières sont disponibles sur notre onglet PSH du site internet : <http://marieallegreformation.com>

Référant handicap : Marie Allegre et coordonnées indiquées en tête de ce programme.

Programme Formation :

APPLICATION ET INTERPRETATION DE LA VINELAND EN LIEN AVEC LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE.

Modalité pédagogique: formation en intra-établissement et en présentiel.

Durée: 2 jours de formation en intramuros. et à réajuster si besoin est, aux pratiques réelles de l'établissement .

Tarif hors frais de déplacement et hébergement formateur pour 2 jours de formation : 1250€ par journée soit 2500 € TTC (Exonération de TVA conformément à l'article 261-4-4° du code général des impôts.)

Horaires indicatifs : 9h- 17H .

Prérequis : Pas de prérequis pédagogiques spécifiques. Formation destinée aux établissements et à tous les professionnels accueillant des personnes présentant une déficience intellectuelle ou des troubles du développement, des personnes présentant des Troubles du Spectre de l'Autisme ou polyhandicapées.

Délai d'accès à la formation : A partir d'un mois après l'entretien d'analyse des besoins. Nous envisagerons la date de début et l'organisation la plus appropriée en fonction de vos besoins préférences ou contraintes. Nous sommes en capacités de débiter l'action de formation sous un mois.

Modalités d'accès: En amont de la contractualisation, un entretien téléphonique et un questionnaire permettra d'évaluer et analyser les besoins afin d'ajuster le contenu aux profils et situations des stagiaires. Celui-ci pourra également faire l'objet d'ajustements en amont et durant la formation en lien avec les attentes exprimées. Il sera également question de vérifier les prérequis et d'identifier les situations de handicap nécessitant des adaptations.



Intervenante(s) : M.ALLEGRE Psychologue et ancienne Chef de service éducatif. Neuropsychologue, expert(e) dans l'accompagnement des personnes ayant un TDI.

Objectifs:

- Connaître et identifier les compétences associées aux degré de sévérité dans le champ des troubles du développement intellectuel et en lien avec les objectifs du projet personnalisé.
- Expérimenter l'évaluation fonctionnelle au travers des outils recommandés par l'HAS et de la Vineland ou VABS 2 .
- Dégager des objectifs ciblés à partir des compétences adaptatives et en lien avec les besoins réels et identifiés de la personne porteuse de déficience intellectuelle.

Contenu et Programme :

A- Connaître et identifier les compétences associées aux degrés de sévérité dans le champ des troubles du développement intellectuel et en lien avec les objectifs du projet personnalisé.

- I- Rappels sur les recommandations des bonnes pratiques et les attentes du projet SERAPHIN en matière d'outils destinés à l'évaluation fonctionnelle.
- II- Les différents degrés de sévérité de la déficience intellectuelle et approfondissement au niveau des compétences associées : Les besoins des personnes accueillies en fonction de leurs potentialités et en lien avec leur âge développemental.

B- Expérimenter l'évaluation fonctionnelle au travers des outils recommandés par l'HAS et de la Vineland ou VABS 2 .

- I- Présentation de la VINELAND II et comment l'utiliser pour mieux identifier les objectifs et moyens du projet personnalisé de la personne.
- II- Expérimenter la passation et cotation de la Vineland et perfectionnement à l'analyse concrète destinées aux professionnels de terrain.
- III- Définir un âge développemental par sous domaine mais aussi et surtout des axes concrets d'interventions pour éviter la surstimulation ou sous stimulation et adapter notre accompagnement aux besoins réels de la personne.

Exemple d'interprétation et comment pourvoir dégager des pistes de travail concrètes.

C- Dégager des objectifs ciblés à partir des compétences adaptatives et en lien avec les besoins réels et identifiés de la personne porteuse de déficience intellectuelle.

- I- Comment pourvoir dégager des pistes de travail concrètes et à l'aide d'outils opérationnels d'analyse pour faire du lien avec le projet personnalisé ses objectifs et les moyens à mettre en œuvre.
- II- Savoir analyser les compétences émergentes donc proche d'être acquises, les compétences déficitaires et proposer de tracer celle-ci sur une synthèse des évaluations et en support du projet personnalisé.
- III- Définir des objectifs ciblés et axes d'interventions ou moyens à mettre en œuvre.
- IV- Eviter d'être en sur ou sous stimulation et proposer des régulations dans l'accompagnement de la personne étudiée.

Modalités d'évaluations :

- Mesure de l'atteinte des objectifs: Durant la formation: questions orales et d'une mise en situation ou exercice de rédaction d'objectifs ciblés, validation des compétences acquises par un QCM ou quizz et d'une grille d'évaluation des compétences acquises.

- Evaluation de la satisfaction : Une évaluation du niveau de satisfaction sera également dispensée à la fin de la prestation et destinée à l'ensemble des stagiaires. Une évaluation des effets de la formation, du niveau de satisfaction et de la montée en compétences des professionnelles et des moyens associés est transmise dans les 6 mois suivant la formation ou durant l'année à la direction ou au représentant des salariés ayant eu la formation.

Moyens pédagogiques et favorisant l'implication des stagiaires :

La méthode pédagogique interactive s'appuie sur des contenus théoriques par PPT, des vidéos, des analyses de cas, des ateliers pratiques, et des échanges pratiques ou techniques. Mise à disposition d'outils méthodologiques à la suite de la formation. Nous mettons également à disposition plusieurs supports documents, outils en lien avec les éléments vus en formation et disponibles sur une banque de données partagées sur simple demande via marieallegreformation@gmail.com.

Sur le plan matériel, est requis: une salle spacieuse équipée de chaises et tables selon le nombre de participants permettant de respecter les règles de distanciation sociale en vigueur (si possible disposée en U ce qui favorise les échanges et équipée d'un paperboard, d'une multiprise et d'un vidéoprojecteur). Si l'établissement qui accueille la formation, ne possède pas ce dernier, veuillez-nous en informer, pour que nous puissions y remédier par nos propres moyens.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Selon l'article D5211-2 et suivant du Code du Travail, notre organisme de formation souhaite également respecter la loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

La société Marie ALLEGRE s'engage à répondre aux besoins particuliers des stagiaires en situation de handicap en proposant des aménagements en termes de durée, rythme, méthodes et supports pédagogiques...)

Le cas échéant, l'organisme de formation pourra mobiliser des compétences externes (Centre de Ressources Formation Handicap, P.A.S AGEFIPH-FIPHP) et les ressources AD-HOC (ACCEA, EPATECH,..) pour la recherche de solutions permettant l'accès aux formations. Nous mettrons tous en œuvre afin d'adapter nos prestations aux personnes porteuses de handicap et ainsi que nos supports et les modalités d'accès afin de pouvoir répondre à vos besoins. Ces dernières sont disponibles sur notre onglet PSH du site internet : <http://marieallegreformation.com>

Référant handicap : Marie Allegre et coordonnées indiquées en tête de ce programme.

Programme :

ÉVALUATION DU COM VOOR OU COM FOOR 2 et DEVELOPPER LA CAA (Communication Alternative et Améliorée) pour chaque niveau :

DEVELOPPER ET ADAPTER DES AIDES VISUELLES AU NIVEAU DE COMPREHENSION DES PERSONNES AUPRES DES PERSONNES AYANT DES TROUBLES DE LA COMMUNICATION VERBALE.

Modalité pédagogique: formation en intra-établissement et en présentiel.

Durée: 3 jours - En intra-muros.

Tarif hors frais de déplacement et hébergement formateur pour 3 jours de formation : 1250€ par journée soit 3750 € TTC (Exonération de TVA conformément à l'article 261-4-4° du code général des impôts.)

Horaires indicatifs : 9h- 17H .

Intervenante(s) : M.ALLEGRE Psychologue et ancienne Chef de service éducatif.

Neuropsychologue, expert(e) dans

l'accompagnement des personnes ayant un TDI.



Prérequis : Pas de prérequis pédagogiques spécifiques. Formation destinée aux établissements et à tous les professionnels accueillant des personnes présentant une déficience intellectuelle ou des troubles du développement, des personnes présentant des Troubles du Spectre de l'Autisme ou polyhandicapées.

Décali d'accès à la formation : A partir d'un mois après l'entretien d'analyse des besoins. Nous envisagerons la date de début et l'organisation la plus appropriée en fonction de vos besoins préférences ou contraintes. Nous sommes en capacités de débiter l'action de formation sous un mois.

Modalités d'accès: En amont de la contractualisation, un entretien téléphonique et un questionnaire permettra d'évaluer et analyser les besoins afin d'ajuster le contenu aux profils et situations des stagiaires. Celui-ci pourra également faire l'objet d'ajustements en amont et durant la formation en lien avec les attentes exprimées. Il sera également question de vérifier les prérequis et d'identifier les situations de handicap nécessitant des adaptations.

Objectifs:

- Identifier les différents degrés de sévérité dans le champ de la déficience et les troubles de la communication associés.
- Expérimenter la passation de l'évaluation du Com Voor ou Com Foor 2 : Connaitre et éprouver la passation, la cotation.
- Choisir des aides visuelles adaptées au niveau de compréhension des personnes et mettre en œuvre le plan individuel de la communication (PIC).

Programme et contenu :

Cette formation aura pour objectif de monter en compétences la pratique des professionnels dans le cadre de leurs savoirs faire dans le cadre de l'évaluation et du développement aides visuelles utilisées pour les personnes présentant une déficience moyenne à profonde.

Présentation de l'outil d'aide au choix du Com Voor 2 (passation, analyse et interprétation) afin d'étayer le choix des aides visuelles nécessaires aux personnes ayant des troubles de la communication et ce à partir des besoins des personnes, de leurs compétences, de leurs spécificités. Enfin, nous présenterons comment pouvoir mettre en œuvre le plan individuel de la communication avec la possibilité de choisir des aides adaptées et des objectifs personnalisés pour chaque niveau.

A- Identifier les différents degrés de sévérité dans le champ de la déficience et les troubles de la communication associés.

I- Comprendre les spécificités de la communication verbale en lien avec les besoins de ces personnes et leurs niveaux de compréhension ?

- Lien entre niveau d'autonomie, communication et niveau de retard mental ou de déficience intellectuelle.
- Rappel des spécificités du mode de pensée et de percevoir des personnes avec autisme en lien avec leurs déficits cognitifs.

B- Expérimenter la passation de l'évaluation du Com Voor ou Com Foor 2 : Connaitre et éprouver la passation, la cotation.

I- PRESENTATION de l'OUTIL DU COM VOOR (Auteurs Roger Verpoorten, Lise Noens, Ina van Berckelaer-Onnes) années de création (1997, 1999, 2001, 2004) édition 2014: COMMENT ALLER D'UNE ÉVALUATION VERS UN PROJET ÉDUCATIF INDIVIDUALISÉ ?

Le test du COMVOOR ou Com Foor 2, recommandé par l'HAS, évalue le niveau de compréhension des aides visuelles de la personne présentant des troubles de la communication verbale et une déficience intellectuelle. Il permet d'estimer donc le niveau de représentation de ces personnes, et donc des aides visuelles en fonction d'une évaluation objective de son niveau de compétences. L'objectif du Com Voor est donc de pouvoir mettre en œuvre en équipe pluridisciplinaire des aides adaptées dans le cadre d'une communication alternative et/ou augmentative individualisée à la personne et sur tous les temps de son accompagnement.

Présentation de l'outil COMVOOR : Découverte du matériel. Quelle finalité ? Quel objectif ?

- Présentation de l'utilisation du matériel et de la passation.
- Quotation et interprétation des observations.
- Niveau sensation, présentation, représentation et compétences associées.
- Vidéos de passation.
- Passation et entraînement à la cotation, méthodologie de l'outil. –
- Appui technique à la passation et avec différents profils de personnes et de niveaux de communication au sein de la structure.

C- Choisir des aides visuelles adaptées au niveau de compréhension des personnes et mettre en œuvre le plan individuel de la communication.

I- Choix des outils adaptés et individualisés dans le cadre des aides visuelles.

II- - Apprentissage et comment rendre fonctionnelle les aides visuelles en lien avec l'accompagnement de la personne et son niveau d'autonomie.

III- MISE EN PLACE D'UN CADRE ADAPTÉ A LA COMPRÉHENSION DE L'USAGER, AFIN DE SECURISER LA PERSONNE et en lien avec l'évaluation du niveau de la communication alternative et améliorée de la personne (CAA).

IV- - Mise en œuvre du projet individuel de la communication (PIC) en lien avec chaque niveau de compétences (selon si la personne est au niveau sensation, présentation ou représentation).

V- Présentation de la boîte à outils des aides visuelles.

VI- Exemples d'outils de communication pour chaque niveau de compétences et partage de pratique.

Cette partie sera développée de manière concrète en lien avec la pratique des professionnels et éducative sur le terrain et un tableau des étapes exemple, pour mettre en œuvre le projet individuel de la communication pour chaque niveau ou degré de compétences selon si la personne a besoin d'utiliser des aides visuelles : objets/photos/ ou pictogrammes ou de CAA et présente une déficience intellectuelle profonde/grave/ou moyenne.

IX- MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE COMMUNICATION ALTERNATIVE ET AMELIOREE POUR L'USAGER ET EN LIEN AVEC SA PROBLÉMATIQUE ET SON NIVEAU DE COMPÉTENCES.

- Qu'est ce que la CAA ?

SASU MARIE ALLEGRE
18 rue Albert Decanis
13290 Aix en Provence
06.50.80.85.30

Site internet : <http://www.marieallegreformation@gmail.com>
Mail : marieallegreformation@gmail.com

- Développer la CAA :Comment ?

- Le travail de collaboration avec les familles et de tous les partenaires autour de la personne pour la généralisation de la communication.

Modalités d'évaluations :

- Mesure de l'atteinte des objectifs: Durant la formation: questions orales, validation des compétences acquises par un QCM ou quizz et d'une grille d'évaluation des compétences acquises.

- Evaluation de la satisfaction : Une évaluation du niveau de satisfaction sera également dispensée à la fin de la prestation et destinée à l'ensemble des stagiaires. Une évaluation des effets de la formation, du niveau de satisfaction et de la montée en compétences des professionnelles et des moyens associés est transmise dans les 6 mois suivant la formation ou durant l'année à la direction ou au représentant des salariés ayant eu la formation.

Moyens pédagogiques et favorisant l'implication des stagiaires :

La méthode pédagogique interactive s'appuie sur des contenus théoriques par PPT, des vidéos, des analyses de cas, des ateliers pratiques, et des échanges pratiques ou techniques. Mise à disposition d'outils méthodologiques à la suite de la formation. Nous mettons également à disposition plusieurs supports documents, outils en lien avec les éléments vus en formation et disponibles sur une banque de données partagées sur simple demande via marieallegreformation@gmail.com.

Sur le plan matériel, est requis: une salle spacieuse équipée de chaises et tables selon le nombre de participants permettant de respecter les règles de distanciation sociale en vigueur (si possible disposée en U ce qui favorise les échanges et équipée d'un paperboard, d'une multiprise et d'un vidéoprojecteur). Si l'établissement qui accueille la formation, ne possède pas ce dernier, veuillez-nous en informer, pour que nous puissions y remédier par nos propres moyens.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Selon l'article D5211-2 et suivant du Code du Travail, notre organisme de formation souhaite également respecter la loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

La société Marie ALLEGRE s'engage à répondre aux besoins particuliers des stagiaires en situation de handicap en proposant des aménagements en termes de durée, rythme, méthodes et supports pédagogiques...)

Le cas échéant, l'organisme de formation pourra mobiliser des compétences externes (Centre de Ressources Formation Handicap, P.A.S AGEFIPH-FIPHFP) et les ressources AD-HOC (ACCEA, EPATECH,..) pour la recherche de solutions permettant l'accès aux formations. Nous mettrons tous en œuvre afin d'adapter nos prestations aux personnes porteuses de handicap et ainsi que nos supports et les modalités d'accès afin de pouvoir répondre à vos besoins. Ces dernières sont disponibles sur notre onglet PSH du site internet : <http://marieallegreformation.com>

Référant handicap : Marie Allegre et coordonnées indiquées en tête de ce programme.

Programme :

LE PROFIL SENSORIEL : ANALYSER ET DEGAGER DES PRECONISATIONS PRATIQUES A LA SUITE DE L'EVALUATION du profil d'Olga Bogdashina

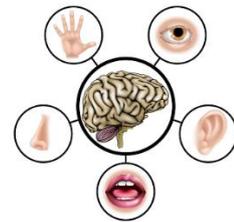
Modalité pédagogique: formation en intra-établissement et en présentiel.

Durée: 2 jours de formation en intramuros. et à réajuster si besoin est, aux pratiques réelles de l'établissement .

Tarif hors frais de déplacement et hébergement formateur pour 2 jours de formation : 1250€ par journée soit 2500 € TTC (Exonération de TVA conformément à l'article 261-4-4° du code général des impôts.)

Horaires indicatifs : 9h- 17H .

Intervenante(s) : M.ALLEGRE Psychologue et ancienne Chef de service éducatif. Neuropsychologue, expert(e) dans l'accompagnement des personnes ayant un TDI.



Prérequis : Pas de prérequis pédagogiques spécifiques. Formation destinée aux établissements et à tous les professionnels accueillant des personnes présentant une déficience intellectuelle ou des troubles du développement, des personnes présentant des Troubles du Spectre de l'Autisme ou polyhandicapées.

Délai d'accès à la formation : A partir d'un mois après l'entretien d'analyse des besoins. Nous envisagerons la date de début et l'organisation la plus appropriée en fonction de vos besoins préférences ou contraintes. Nous sommes en capacités de débiter l'action de formation sous un mois.

Modalités d'accès: En amont de la contractualisation, un entretien téléphonique et un questionnaire permettra d'évaluer et analyser les besoins afin d'ajuster le contenu aux profils et situations des stagiaires. Celui-ci pourra également faire l'objet d'ajustements en amont et durant la formation en lien avec les attentes exprimées. Il sera également question de vérifier les prérequis et d'identifier les situations de handicap nécessitant des adaptations.

Objectifs:

- Définir les spécificités sensorielles des personnes ayant une déficience intellectuelle pour adapter nos accompagnements aux vulnérabilités des personnes ou à leurs centres d'intérêts.
- Expérimenter la passation , et la cotation du profil sensoriel du PSP-R.
- Dégager des préconisations pour améliorer la qualité de vie des personnes ou diminuer les troubles de la perception et de la sensorialité.

Contenu:

Pendant ces journées, une part importante est réservée à la découverte de l'outil, son analyse et ceci à l'aide d'un soutien Excell pour son interprétation. Nous pourrons donc travailler à partir d'exemples ainsi qu'à l'aide de supports complémentaires favorisant l'analyse et l'interprétation. Ceci afin de permettre la montée en compétences des professionnels sur ces pratiques mais de favoriser l'opérationnalité des modalités d'interprétations et définir des plans d'actions concrets. Une partie sera également dédiée à l'analyse mais aussi pour présenter des exemples d'activités ou aménagements permettant de pouvoir moduler les troubles de la modalité sensorielle afin de désensibiliser ou resensibiliser la personne en fonctions de son profil.

Programme et contenu:

- A- Définir les spécificités sensorielles des personnes ayant une déficience intellectuelle pour adapter nos accompagnements aux vulnérabilités des personnes ou à leurs centres d'intérêt.

I- Les préconisations de l'ANESM et des RBPP en matière de sensorialité

II- Les compétences adaptatives et les compétences associées, dans le champ de la déficience intellectuelle :

- Degré de sévérité dans le champ de la déficience intellectuelle et style perceptif ou cognitif ?
- Niveau de déficience et sensorialité
- Les troubles de la modulation sensorielle.
- Défaut du traitement de l'information : fonction exécutives et trouble de cohérence centrale dans le traitement des informations sensorielles

B- Expérimenter la passation , et la cotation du profil sensoriel du PSP-R.

- Présentation des objectifs du profil sensoriel et perceptif révisé de Olga BOGDASHINA.
- Présentation des règles de cotation.
- Pouvoir administrer l'outil du PSP-R.

C- Dégager des préconisations pour améliorer la qualité de vie des personnes ou diminuer les troubles de la perception et de la sensorialité.

Analyse et interprétation des outils et plans d'action :

- L'analyse et exemple d'interprétation concrètes à partir de la forme révisée d'Olga Bogdashina.
- Présentation de l'analyse des différents styles perceptifs.
- Le bilan et la synthèse en lien avec le projet d'accompagnement personnalisé et l'accompagnement au quotidien.
- Définir des actions, interventions ou aménagements à partir du profil perceptif de la personne.

Activités thérapeutiques et de médiation permettant la désensibilisation ou la re sensibilisation :

- Proposer des aménagements de l'espace.
- Désensibiliser l'hypersensibilité et resensibiliser l'hyposensibilité.
- Activités coup de pouces autour du développement sensoriel :
- Amener la personne vers de nouvelles explorations sensorielles (se resensibiliser ou désensibiliser) et à ne pas être restreint dans ses comportements.
- Accepter de toute petites victoires et pas à pas.
- Généraliser les conditions de bien-être de la personne et actions à mettre en œuvre sur tous les lieux.

Modalités d'évaluations :

- Mesure de l'atteinte des objectifs: Durant la formation: questions orales, validation des compétences acquises par un QCM ou quizz et d'une grille d'évaluation des compétences acquises.
- Evaluation de la satisfaction : Une évaluation du niveau de satisfaction sera également dispensée à la fin de la prestation et destinée à l'ensemble des stagiaires. Une évaluation des effets de la formation, du niveau de satisfaction et de la montée en compétences des professionnelles et des moyens associés est transmise dans les 6 mois suivant la formation ou durant l'année à la direction ou au représentant des salariés ayant eu la formation.

Moyens pédagogiques et favorisant l'implication des stagiaires :

La méthode pédagogique interactive s'appuie sur des contenus théoriques par PPT, des vidéos, des analyses de cas, des ateliers pratiques, et des échanges pratiques ou techniques. Mise à disposition d'outils méthodologiques à la suite de la formation. Nous mettons également à disposition plusieurs supports documents, outils en lien avec les éléments vus en formation et disponibles sur une banque de données partagées sur simple demande via marieallegreformation@gmail.com.

Sur le plan matériel, est requis: une salle spacieuse équipée de chaises et tables selon le nombre de participants permettant de respecter les règles de distanciation sociale en vigueur (si possible disposée en U ce qui favorise les échanges et équipée d'un paperboard, d'une multiprise et d'un vidéoprojecteur). Si l'établissement qui accueille la formation, ne possède pas ce dernier, veuillez-nous en informer, pour que nous puissions y remédier par nos propres moyens.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Selon l'article D5211-2 et suivant du Code du Travail, notre organisme de formation souhaite également respecter la loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

La société Marie ALLEGRE s'engage à répondre aux besoins particuliers des stagiaires en situation de handicap en proposant des aménagements en termes de durée, rythme, méthodes et supports pédagogiques...

Le cas échéant, l'organisme de formation pourra mobiliser des compétences externes (Centre de Ressources Formation Handicap, P.A.S AGEFIPH-FIPHP) et les ressources AD-HOC (ACCEA, EPATECH,..) pour la recherche de solutions permettant l'accès aux formations. Nous mettrons tous en œuvre afin d'adapter nos prestations aux personnes porteuses de handicap et ainsi que nos supports et les modalités d'accès afin de pouvoir répondre à vos besoins. Ces dernières sont disponibles sur notre onglet PSH du site internet : <http://marieallegreformation.com>

Référant handicap : Marie Allegre et coordonnées indiquées en tête de ce programme.

Programme :

LA BOITE A OUTILS EDUCATIFS ET DES METHODES : INDIVIDUALISER L'ACCOMPAGNEMENT ET LES OUTILS DE COMMUNICATION A CHAQUE PROFIL

Modalité pédagogique: formation en intra-établissement et en présentiel.

Durée: 3 jours - En intra-muros.

Tarif hors frais de déplacement et hébergement formateur pour 3 jours de formation : 1250€ par journée soit 3750 € TTC (Exonération de TVA conformément à l'article 261-4-4° du code général des impôts.)

Horaires indicatifs : 9h- 17H .

Intervenante(s) : M.ALLEGRE Psychologue et ancienne Chef de service éducatif.

Neuropsychologue, expert(e) dans

l'accompagnement des personnes ayant un TDI.



Prérequis : Pas de prérequis pédagogiques spécifiques. Formation destinée aux établissements et à tous les professionnels accueillant des personnes présentant une déficience intellectuelle ou des troubles du développement, des personnes présentant des Troubles du Spectre de l'Autisme ou polyhandicapées.

Délai d'accès à la formation : A partir d'un mois après l'entretien d'analyse des besoins. Nous envisagerons la date de début et l'organisation la plus appropriée en fonction de vos besoins préférences ou contraintes. Nous sommes en capacités de débiter l'action de formation sous un mois.

Modalités d'accès: En amont de la contractualisation, un entretien téléphonique et un questionnaire permettra d'évaluer et analyser les besoins afin d'ajuster le contenu aux profils et situations des stagiaires. Celui-ci pourra également faire l'objet d'ajustements en amont et durant la formation en lien avec les attentes exprimées. Il sera également question de vérifier les prérequis et d'identifier les situations de handicap nécessitant des adaptations.

Objectifs:

- Définir avant tout les compétences de la personne en adéquation avec son niveau de déficience intellectuelle et en partant du principe des évaluations fonctionnelles.
- Choisir les bons outils ou méthodes d'accompagnement destinées à développer l'autonomie et la communication en fonction du niveau de compétences des personnes.
- Développer des outils d'accompagnement, de repères et de CAA (Communication alternative et améliorée).

Contenu :

Cette formation a pour objet de réactualiser les pratiques en adéquation, avant tout, avec les recommandations des bonnes pratiques professionnelles en matière de la mise en œuvre des différentes approches et des outils à personnaliser en fonction du niveau de compétences de la

personne et ajuster à leurs besoins mais aussi au degré de sévérité des troubles du développement intellectuel.

Programme et contenu :

A- Définir avant tout l'accompagnement en partant des compétences de la personne, son niveau de déficience intellectuelle :

I- Les différents niveaux de déficience intellectuelle et les compétences associées :

- Définitions et caractéristiques des troubles du développement intellectuel
- Du retard mental léger au retard mental profond et les compétences associées pour chaque niveau.
- Mieux connaître les spécificités des personnes et leurs besoins en utilisant la Vineland pour dégager des objectifs précis à mettre en œuvre.
- Identifier les émergences pour pouvoir développer des apprentissages en lien avec la vie quotidienne et la communication au juste niveau de compétences de la personne.

II- L'accompagnement des personnes avec Autisme en lien avec leurs spécificités cognitives: Lien entre théorie et pratique. Les recherches en TSA étant précurseurs des outils et méthodes.

- Etat des connaissances actuelles concernant les troubles du spectre Autistique.
- Mieux comprendre les spécificités et troubles cognitifs des personnes TSA ou présentant des troubles sévères du développement intellectuel (la théorie de l'esprit et ses fonctions, les fonctions exécutives et leurs applications dans le quotidien, les défauts de cohérence centrale et exemples concrets).
- Les particularités et l'impact des aspects sensoriels (hypo/hyper sensibilité et fluctuation).

B- Choisir les bons outils ou méthodes d'accompagnement destinés à développer l'autonomie et la communication en fonction du niveau de compétences des personnes.

I- Comment choisir les bonnes méthodes ou outils de communication ?

- Le test du COMVOOR évalue le niveau de présentation et de représentation des personnes avec autisme ou présentant une déficience intellectuelle et des troubles de la communication, afin de mettre au point une communication alternative ou augmentative individualisée. Quelle finalité ? Quel objectif ?
- Définir des outils de communication pour la mise en œuvre de la CAA selon chaque niveau de compétences (objets/photos/dessins/Pictos).

II- S'inspirer des différents modèles ou méthodes d'accompagnement afin de choisir les bonnes méthodes pour développer les apprentissages? Boite à outils éducatifs et des méthodes en fonction des besoins des personnes.

Origine et objectifs des différentes méthodes : TEACCH, ABA, MAKATON, PECS, MONTESSORI etc... et leurs applications.

Pour qui et pourquoi ?

- QU'EST-CE QUE MONTESSORI et le lien avec les activités de la vie quotidienne ?
- Application pour développer l'autonomie quotidienne comme support de la prise en charge. Exemples concrets de mise en œuvre en lien avec les compétences adaptatives et la vie quotidienne.
- Comment apprendre de nouveaux comportements et favoriser des comportements plus adaptés (origine de ABA dans l'analyse des troubles du comportement et application de ABA pour les apprentissages)?
- Développer une situation d'apprentissage claire et concrète: Comment? La structuration du temps et de l'espace et comment rendre accessible et compréhensible l'environnement (TEACCH).
- Les Méthodes destinés à développer la communication : développer la CAA.
- Et PECS ? MAKATON ? certes mais comment adapté la communication Concrète à chaque problématique ?
- Exemples concrets d'outils pour apporter de la prévisibilité et des repères

C- Développer des outils d'accompagnement, de repères et de CAA (Communication alternative et améliorée).

I- Comment mettre en œuvre une communication alternative plus efficace, individualisée à chaque niveau: applications pratiques.

- Méthodologie de la communication concrète ou CAA pour chaque profil et de la déficience profonde aux personnes ayant une déficience moyenne.
- Exemple d'outils ou d'interventions ciblées dans la mise en œuvre de la CAA.

SASU MARIE ALLEGRE
18 rue Albert Decanis
13290 Aix en Provence
06.50.80.85.30

Site internet : <http://www.marieallegreformation@gmail.com>
Mail : marieallegreformation@gmail.com

En fonction du public de la structure et si personnes représentatives :

- Les habilités sociales.
- Emotions et outils associés : exprimer ses émotions et Scénari sociaux
- Talking mats.
- Autres outils de CAA.

Modalités d'évaluations :

- Mesure de l'atteinte des objectifs: Durant la formation: questions orales, validation des compétences acquises par un QCM ou quizz.

- Evaluation de la satisfaction : Une évaluation du niveau de satisfaction sera également dispensée à la fin de la prestation et destinée à l'ensemble des stagiaires. Une évaluation des effets de la formation, du niveau de satisfaction et de la montée en compétences des professionnelles et des moyens associés est transmise dans les 6 mois suivant la formation ou durant l'année à la direction ou au représentant des salariés ayant eu la formation.

Moyens pédagogiques et favorisant l'implication des stagiaires :

La méthode pédagogique interactive s'appuie sur des contenus théoriques par PPT, des vidéos, des analyses de cas, des ateliers pratiques, et des échanges pratiques ou techniques. Mise à disposition d'outils méthodologiques à la suite de la formation. Nous mettons également à disposition plusieurs supports documents, outils en lien avec les éléments vus en formation et disponibles sur une banque de données partagées sur simple demande via marieallegreformation@gmail.com.

Sur le plan matériel, est requis: une salle spacieuse équipée de chaises et tables selon le nombre de participants permettant de respecter les règles de distanciation sociale en vigueur (si possible disposée en U ce qui favorise les échanges et équipée d'un paperboard, d'une multiprise et d'un vidéoprojecteur). Si l'établissement qui accueille la formation, ne possède pas ce dernier, veuillez-nous en informer, pour que nous puissions y remédier par nos propres moyens.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Selon l'article D5211-2 et suivant du Code du Travail, notre organisme de formation souhaite également respecter la loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

La société Marie ALLEGRE s'engage à répondre aux besoins particuliers des stagiaires en situation de handicap en proposant des aménagements en termes de durée, rythme, méthodes et supports pédagogiques...)

Le cas échéant, l'organisme de formation pourra mobiliser des compétences externes (Centre de Ressources Formation Handicap, P.A.S AGEFIPH-FIPHP) et les ressources AD-HOC (ACCEA, EPATECH,..) pour la recherche de solutions permettant l'accès aux formations. Nous mettrons tous en œuvre afin d'adapter nos prestations aux personnes porteuses de handicap et ainsi que nos supports et les modalités d'accès afin de pouvoir répondre à vos besoins. Ces dernières sont disponibles sur notre onglet PSH du site internet : <http://marieallegreformation.com>

Référant handicap : Marie Allegre et coordonnées indiquées en tête de ce programme.

Programme :

METHODOLOGIE ET OUTILS POUR L'ETUDE DES CAUSES DES TROUBLES DU COMPORTEMENT OU CAS COMPLEXES :

Modalité pédagogique: formation en intra-établissement et en présentiel.

Durée: 3 jours - En intra-muros.

Tarif hors frais de déplacement et hébergement formateur pour 3 jours de formation : 1250€ par journée soit 3750 € TTC (Exonération de TVA conformément à l'article 261-4-4° du code général des impôts.)

Horaires indicatifs : 9h- 17H .

Intervenante(s) : M.ALLEGRE Psychologue et ancienne Chef de service éducatif, expert(e) dans

l'accompagnement des personnes ayant un TDI ou cas dits complexes.

Neuropsychologue, expert(e) dans

l'accompagnement des personnes ayant un TDI.



Prérequis : Pas de prérequis pédagogiques spécifiques. Formation destinée aux établissements et à tous les professionnels accueillant des personnes présentant une déficience intellectuelle ou des troubles du développement, des personnes présentant des Troubles du Spectre de l'Autisme ou polyhandicapées.

Délai d'accès à la formation : A partir d'un mois après l'entretien d'analyse des besoins. Nous envisagerons la date de début et l'organisation la plus appropriée en fonction de vos besoins préférences ou contraintes. Nous sommes en capacités de débiter l'action de formation sous un mois.

Modalités d'accès: En amont de la contractualisation, un entretien téléphonique et un questionnaire permettra d'évaluer et analyser les besoins afin d'ajuster le contenu aux profils et situations des stagiaires. Celui-ci pourra également faire l'objet d'ajustements en amont et durant la formation en lien avec les attentes exprimées. Il sera également question de vérifier les prérequis et d'identifier les situations de handicap nécessitant des adaptations.

Objectifs :

- Identifier les préconisations des recommandations des bonnes pratiques professionnelles en matière de gestion des comportements problèmes et comprendre la fonction des troubles du comportement.
- Etablir les causes à vérifier et selon les principes de l'analyse multimodale.
- Remplir des outils de traçabilité pour respecter le process et la mise en œuvre de l'analyse fonctionnelle et multimodale dans l'analyse des troubles du comportement préconisé par l'HAS.

Contenu :

Avant tout, ce programme a été construit à partir de la méthodologie issue du SQETGC de Montréal et recommandé par l'HAS en matière de gestions des comportements problèmes sur laquelle j'ai été personnellement formée avec l'hôpital du Vinatier (Lyon). Il a été précédemment conduit et éprouvé auprès de différentes équipes mobiles spécifiques dans les troubles du comportement et propose des outils concrets pour l'analyse multimodale et le suivi des actions. Il permet donc de pouvoir mettre en œuvre l'analyse multimodale telle qu'elle est présentée par la haute autorité de santé.

Programme :

A- Identifier les préconisations des recommandations des bonnes pratiques professionnelles en matière de gestion des comportements problématiques.

- I- Les recommandations des bonnes pratiques et fiches actions en matière de gestion des comportements problématiques :
 - présentation.
 - objectifs.
- II- Compréhension des différents profils et compétences associées :

II.1: Niveau de retard mental et compétences associées :

- Du retard mental léger au retard mental profond, en lien avec le niveau de compétences adaptatives de la personne.
- Comment utiliser les outils d'évaluation standardisés : Grille GED-Di, Vineland, Com Voor , profil sensoriel, émotions et comportements ... afin de conduire les principes de l'analyse fonctionnelle.

II.2: Définitions de l'autisme, des TED ou TSA.

- TED, TSA et La triade autistique
- Symptômes non spécifiés
- Pathologies associées au TED/TSA.
-

II.3 : Difficultés cognitives fondamentales associées :

- Troubles de l'attention, de la perception, de la mémoire à court terme, des fonctions exécutives, de l'adaptation au changement, de compréhension, et d'expression.
- Troubles perceptifs associés et profil sensoriel (outils d'évaluation)

Les questions à se poser concernant l'analyse fonctionnelle ou multimodale et selon les recommandations des bonnes pratiques:

- Définitions d'un comportement et d'un trouble du comportement.
- Conséquences et impact identifiés pour les TGC.
- L'analyse fonctionnelle : Le comportement comme moyen d'expression et d'action sur l'environnement.
- Comprendre ce qui déclenche le Trouble du Comportement et sa fonction.

Cas complexes et lien avec l'objectivation des besoins et la présentation des outils d'évaluation : Une évaluation BIO/PSYCHO/SOCIALE et EDUCATIVE.

- Conduire une analyse clinique pour mieux identifier les besoins de la personne et ses comportements.
- Connaître le modèle écologique et le mettre en œuvre en adéquation avec les fiches actions de l'HAS en matière de comportements problématiques.

B- Etablir les causes à vérifier et selon les principes de l'analyse multimodale.

- Proposer une analyse multimodale en équipe pluriprofessionnelle et l'arbre des causes.
- Etudier la personne et ses vulnérabilités selon une perspective multifactorielle
- Définir des causes à vérifier et l'arbre des causes probable pour l'étude des troubles du comportement (ex: Définir les hypothèses somatiques comme toute première hypothèse à vérifier.)
- Organisation , accompagnement et analyse multimodale : s'approprier la démarche et conduite d'accompagnement au changement des pratiques en matière de gestion des comportements problématiques.

C-Remplir des outils de traçabilité pour respecter le process et la mise en œuvre de l'analyse fonctionnelle et multimodale dans l'analyse des troubles du comportement préconisé par l'HAS.

- Mettre en œuvre des outils opérationnels de traçabilité et de suivi des actions ou de réévaluations.

Pourquoi observer et comment observer?

- Des outils spécifiques et opérationnels pour objectiver nos observations et analyser nos hypothèses
- Les outils d'observation créés par notre organisme de formation à partir du terrain et issus de l'analyse ABC.
- Liens avec les fiches d'événements indésirables.

- D'autres Outils d'observations

Recueil des observations et outils du digital,

- **Suivi des hypothèses et outils d'analyse concret quant à l'identification des causes selon une perspective multifactorielle.**

- Définir des plans d'action et d'interventions adaptés aux besoins des personnes.

- Evaluer les résultats et réévaluer nos actions .

Réajustement des pratiques et interventions dans le cadre de la réévaluation des hypothèses : un processus dynamique.

Lien avec situations et études de cas de la structure

Possibilité de pouvoir proposer d'autres modules de formation en lien avec cette première formation et le suivi des interventions sur le terrain afin de perfectionner les modules acquis lors de cette première formation en lien avec les besoins de la structure (voir programme ajusté en fonction de vos attentes, programme « Entreprendre et pratiquer l'analyse multimodale pour l'étude des troubles du comportement- module perfectionnement » et autres services : « Supervision ».)

Modalités d'évaluations :

- Mesure de l'atteinte des objectifs: Durant la formation: questions orales, validation des compétences acquises par un QCM ou quizz et d'une grille d'évaluation des compétences acquises.

- Evaluation de la satisfaction : Une évaluation du niveau de satisfaction sera également dispensée à la fin de la prestation et destinée à l'ensemble des stagiaires. Une évaluation des effets de la formation, du niveau de satisfaction et de la montée en compétences des professionnelles et des moyens associés est transmise dans les 6 mois suivant la formation ou durant l'année à la direction ou au représentant des salariés ayant eu la formation.

Moyens pédagogiques et favorisant l'implication des stagiaires :

La méthode pédagogique interactive s'appuie sur des contenus théoriques par PPT, des vidéos, des analyses de cas, des ateliers pratiques, et des échanges pratiques ou techniques. Mise à disposition d'outils méthodologiques à la suite de la formation. Nous mettons également à disposition plusieurs supports documents, outils en lien avec les éléments vus en formation et disponibles sur une banque de données partagées sur simple demande via marieallegreformation@gmail.com.

Sur le plan matériel, est requis: une salle spacieuse équipée de chaises et tables selon le nombre de participants permettant de respecter les règles de distanciation sociale en vigueur (si possible disposée en U ce qui favorise les échanges et équipée d'un paperboard, d'une multiprise et d'un vidéoprojecteur). Si l'établissement qui accueille la formation, ne possède pas ce dernier, veuillez-nous en informer, pour que nous puissions y remédier par nos propres moyens.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Selon l'article D5211-2 et suivant du Code du Travail, notre organisme de formation souhaite également respecter la loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

La société Marie ALLEGRE s'engage à répondre aux besoins particuliers des stagiaires en situation de handicap en proposant des aménagements en termes de durée, rythme, méthodes et supports pédagogiques...)

Le cas échéant, l'organisme de formation pourra mobiliser des compétences externes (Centre de Ressources Formation Handicap, P.A.S AGEFIPH-FIPHFP) et les ressources AD-HOC (ACCEA, EPATECH,..) pour la recherche de solutions permettant l'accès aux formations. Nous mettrons tous en œuvre afin d'adapter nos prestations aux personnes porteuses de handicap et ainsi que nos supports et les modalités d'accès afin de pouvoir répondre à vos besoins. Ces dernières sont disponibles sur notre onglet PSH du site internet : <http://marieallegreformation.com>

Référant handicap : Marie Allegre et coordonnées indiquées en tête de ce programme.

Programme :

VIE SEXUELLE ET TROUBLES DU COMPORTEMENT ASSOCIES CHEZ LES PERSONNES AYANT UNE DEFICIENCE INTELLECTUELLE OU TSA

Modalité pédagogique: formation en intra-établissement et en présentiel.

Durée: 2 jours - En intra-muros.

Tarif hors frais de déplacement et hébergement formateur pour 2 jours de formation : 1250€ par journée soit 2500 € TTC (Exonération de TVA conformément à l'article 261-4-4° du code général des impôts.)

Horaires indicatifs : 9h- 17H .

Intervenante(s) : M.ALLEGRE Psychologue et ancienne Chef de service éducatif.

Neuropsychologue, expert(e) dans l'accompagnement des personnes ayant un TDI.



Prérequis : Pas de prérequis pédagogiques spécifiques. Formation destinée aux établissements et à tous les professionnels accueillant des personnes présentant une déficience intellectuelle ou des troubles du développement, des personnes présentant des Troubles du Spectre de l'Autisme ou polyhandicapées.

Délai d'accès à la formation : A partir d'un mois après l'entretien d'analyse des besoins. Nous envisagerons la date de début et l'organisation la plus appropriée en fonction de vos besoins préférences ou contraintes. Nous sommes en capacités de débiter l'action de formation sous un mois.

Modalités d'accès: En amont de la contractualisation, un entretien téléphonique et un questionnaire permettra d'évaluer et analyser les besoins afin d'ajuster le contenu aux profils et situations des stagiaires. Celui-ci pourra également faire l'objet d'ajustements en amont et durant la formation en lien avec les attentes exprimées. Il sera également question de vérifier les prérequis et d'identifier les situations de handicap nécessitant des adaptations.

Objectifs :

- Distinguer la fonction des troubles sexuels en fonction du niveau de déficience de la personne et la maturité psychoaffective de la personne étudiée.
- Utiliser des outils d'observation adaptés et permettant l'analyse du contexte, décrire le trouble et comprendre sa fonction.
- Formuler des pistes d'interventions adaptées aux comportements sexuels aberrants en fonction du niveau de compréhension de la personne.

Programme :

Rappels des préconisations concernant les recommandations des bonnes pratiques actuelles dans le cadre de la déficience intellectuelle et des TSA.

A- Distinguer la fonction des troubles sexuels en fonction du niveau de déficience de la personne et la maturité psychoaffective de la personne étudiée.

- I- Référentiel et rappels d'intervention sur l'accompagnement de la vie sexuelle et affective des personnes porteuses de handicap
- II- Comprendre les différents niveaux de déficience intellectuelle en lien avec les compétences associées à chaque degré de sévérité pour distinguer la fonction du comportement sexuel ?

- Les différentes compétences en lien avec les différents niveaux de retard mental ou de déficience intellectuelle :
- Fonctionnement des personnes avec Autisme.
- III- **Les particularités et l'impact des aspects sensoriels dans l'analyse des troubles .**
- IV- **Vie sexuelle et affective : Nos représentations et le lien avec leurs comportements.**
- V- **Les particularités des personnes TSA au niveau de la gestion de l'intimité et des émotions.**

B- Utiliser des outils d'observation adaptés et permettant l'analyse du contexte, décrire le trouble et comprendre sa fonction.

Analyse fonctionnelle des troubles du comportement dans le cadre d'une analyse bio-psycho-sociale et éducative :

- La fiche action de l'HAS et de l'ANESM et les questions à se poser en cas de troubles ou comportements problèmes y compris sexuels inadaptés.
- Proposer une analyse fonctionnelle des troubles du comportement avant tout et notamment dans l'étude des comportements sexuels inappropriés.
- Les troubles au niveau de la sexualité en lien avec les troubles relevant de l'auto-sensorialité ou l'autostimulation.
- Les troubles somatiques et sensoriels, une étiologie potentielle des comportements problématiques et des troubles du comportement.
- Un outil efficace pour collecter les informations : l'ACC (Antécédent Comportement Conséquence)
- Outils opérationnels d'observations et analyse fonctionnelle des troubles du comportement sexuels.

C- Formuler des pistes d'interventions adaptées aux comportements sexuels aberrants en fonction du niveau de compréhension de la personne.

- Méthodes et outils face à l'analyse des troubles sexuels inadaptés.
- Comment accompagner, comprendre et apporter des réponses adaptées pour les personnes ayant une déficience intellectuelle et selon leur niveau de compréhension.
- Plans d'actions, outils en fonction du niveau de compréhension des personnes et de leur niveau de déficience intellectuelle.
- La prévention et la modification des troubles du comportement, plan d'action et prévention active.

Modalités d'évaluations :

- Mesure de l'atteinte des objectifs: Durant la formation: questions orales, validation des compétences acquises par un QCM ou quizz.
- Evaluation de la satisfaction : Une évaluation du niveau de satisfaction sera également dispensée à la fin de la prestation et destinée à l'ensemble des stagiaires. Une évaluation des effets de la formation, du niveau de satisfaction et de la montée en compétences des professionnelles et des moyens associés est transmise dans les 6 mois suivant la formation ou durant l'année à la direction ou au représentant des salariés ayant eu la formation.

Moyens pédagogiques et favorisant l'implication des stagiaires :

La méthode pédagogique interactive s'appuie sur des contenus théoriques par PPT, des vidéos, des analyses de cas, des ateliers pratiques, et des échanges pratiques ou techniques. Mise à disposition d'outils méthodologiques à la suite de la formation. Nous mettons également à disposition plusieurs supports documents, outils en lien avec les éléments vus en formation et disponibles sur une banque de données partagées sur simple demande via marieallegreformation@gmail.com.

Sur le plan matériel, est requis: une salle spacieuse équipée de chaises et tables selon le nombre de participants permettant de respecter les règles de distanciation sociale en vigueur (si possible disposée en U ce qui favorise les échanges et équipée d'un paperboard, d'une multiprise et d'un vidéoprojecteur). Si l'établissement qui accueille la formation, ne possède pas ce dernier, veuillez-nous en informer, pour que nous puissions y remédier par nos propres moyens.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Selon l'article D5211-2 et suivant du Code du Travail, notre organisme de formation souhaite également respecter la loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

La société Marie ALLEGRE s'engage à répondre aux besoins particuliers des stagiaires en situation de handicap en proposant des aménagements en termes de durée, rythme, méthodes et supports pédagogiques...)

Le cas échéant, l'organisme de formation pourra mobiliser des compétences externes (Centre de Ressources Formation Handicap, P.A.S AGEFIPH-FIPHP) et les ressources AD-HOC (ACCEA, EPATECH,..) pour la recherche de solutions permettant l'accès aux formations. Nous mettrons tous en œuvre afin d'adapter nos prestations aux personnes porteuses de handicap et ainsi que nos supports et les modalités d'accès afin de pouvoir répondre à vos besoins. Ces dernières sont disponibles sur notre onglet PSH du site internet : <http://marieallegreformation.com>

Référent handicap : Marie Allegre et coordonnées indiquées en tête de ce programme.

Programme :

EVALUATION DES BESOINS ET ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE POLYHANDICAPEE

Modalité pédagogique: formation en intra-établissement et en présentiel.

Durée: 4 jours - En intra-muros.

Tarif hors frais de déplacement et hébergement formateur pour 4 jours de formation : 1250€ par journée soit 5000€ TTC (Exonération de TVA conformément à l'article 261-4-4° du code général des impôts.)

Horaires indicatifs : 9h- 17H .

Intervenante(s) : M.ALLEGRE Psychologue et ancienne Chef de service éducatif.

Neuropsychologue, expert(e) dans l'accompagnement des personnes ayant un TDI.



Prérequis : Pas de prérequis pédagogiques spécifiques. Formation destinée aux établissements et à tous les professionnels accueillant des personnes présentant une déficience intellectuelle ou des troubles du développement, des personnes présentant des Troubles du Spectre de l'Autisme ou polyhandicapées.

Délai d'accès à la formation : A partir d'un mois après l'entretien d'analyse des besoins. Nous envisagerons la date de début et l'organisation la plus appropriée en fonction de vos besoins préférences ou contraintes. Nous sommes en capacités de débiter l'action de formation sous un mois.

Modalités d'accès: En amont de la contractualisation, un entretien téléphonique et un questionnaire permettra d'évaluer et analyser les besoins afin d'ajuster le contenu aux profils et situations des stagiaires. Celui-ci pourra également faire l'objet d'ajustements en amont et durant la formation en lien avec les attentes exprimées. Il sera également question de vérifier les prérequis et d'identifier les situations de handicap nécessitant des adaptations.

Objectifs :

A l'issue de cette session, le stagiaire sera capable de :

- Définir les principes théorico-pratiques sous-jacents à l'accompagnement de l'enfant ou de l'adulte présentant une déficience intellectuelle sévère et polyhandicapée et selon les dernières recommandations des bonnes pratiques professionnelles de l'Haute Autorité de Santé.
- Expérimenter la passation des outils d'évaluations recommandés par l'HAS et leurs cotations (Vineland et Com voor série 1 et 2, sensorialité etc..).
- Choisir les bonnes méthodes d'accompagnement aux besoins réels de la personne parmi la boîte à outils des méthodes.

Contenu : Cette formation s'inscrit dans le cadre du prendre soin et de l'accompagnement des résidents avant tout, en partant de l'identification de leurs besoins et afin d'essayer de mieux les identifier. Elle permet de pouvoir identifier et analyser les besoins spécifiques des personnes porteuses de polyhandicap et de mettre en œuvre un accompagnement adapté à leurs extrêmes vulnérabilités.

Programme :

- A- **Définir les principes théorico-pratiques sous-jacents à l'accompagnement de l'enfant ou de l'adulte présentant une déficience intellectuelle sévère et polyhandicapée et selon les dernières recommandations des bonnes pratiques professionnelles de L'HAS :**

I- Expliquer et s'assurer de la compréhension des dernières préconisations et recommandations de l'HAS en matière de polyhandicap :

- S'assurer d'un socle commun en ce qui concerne l'actualisation des connaissances ou des RBPP et de l'état actuel des connaissances : RBPP de l'HAS d'octobre 2021 en matière d'accompagnement des personnes porteuses de polyhandicap et en lien avec le dernier rapport de l'INSERM pour mieux comprendre les différents profils et besoins de ces personnes.
- Définir les vulnérabilités et compétences des personnes selon la définition actualisée (« *Profound Intellectual and Multiple Distabilities* » (PIMD) et telle qu'utilisée dans d'autres pays et en France actuellement.)

II- Identifier les différents niveaux de déficience intellectuelle en lien avec les compétences pour les personnes polyhandicapées et ayant une déficience intellectuelle profonde ou grave associée :

- Valoriser les observations des compétences de la personne pour mieux estimer les compétences associées et selon chaque degré de sévérité : les différents profils et les vulnérabilités des personnes porteuses de déficience intellectuelle profonde et polyhandicapée en partant des observations réalisées sur le terrain et en lien avec la vie quotidienne des compétences de la personne étudiée.
- Apports théoriques et outils pour synthèse du niveau de compétences adaptatives associées.

B- Formuler des objectifs atteignables et réalisables en partant de l'analyse des évaluations recommandés par l'HAS dans le cadre du projet personnalisé de la personne et de la Vineland.

I- Méthodologie pour définir des objectifs réalisables et atteignables.

II- Maîtriser et compléter l'outil de la Vineland II afin de distinguer selon une grille d'observation développementale, les besoins des personnes porteuses de déficience et avec polyhandicap :

- Evaluer les compétences adaptatives mais surtout définir facilement les compétences dans la zone proximale de développement de la personne et le champ des possibles.
- Proposer une analyse complémentaire afin d'identifier les émergences dans le cadre de l'évaluation des compétences adaptatives de la personne pour définir les objectifs et les moyens à développer dans le projet personnalisé de la personne.

III- Lien entre théorie et pratique pour mieux comprendre leurs difficultés (les spécificités cognitives VS comportements observés sur le terrain):

- Mieux comprendre la théorie de l'esprit et ses fonctions.
- Les fonctions exécutives et leurs applications dans le quotidien face à leurs besoins de routines ou difficultés d'adaptation au changement.
- Les défauts de cohérence centrale et exemples concrets.

IV- L'impact de ces difficultés dans les troubles perceptifs et la sensorialité:

- La sensorialité chez les personnes porteuses de polyhandicap.
- Découvrir des outils associés pour mieux évaluer le profil des personnes étudiées.

V- Estimer le niveau de communication non verbale pour développer la CAA et choisir les bonnes méthodes et les aides visuelles :

- Présentation objectifs évaluation Com Voor pour mieux comprendre comment communiquer avec les personnes ayant une importante déficience intellectuelle et polyhandicapée.

VI- Comprendre la fonction des troubles du comportement chez la personne polyhandicapée :

- Evaluer les fonctions des troubles du comportement dans le cadre de la méthodologie de l'analyse multimodale.
- Les questions à se poser en cas de troubles ou comportements problématiques.
- Recherche des hypothèses causales et exemples selon l'arbre des causes probables.

C- Choisir la ou les bonnes méthodes d'accompagnement aux besoins réels de la personne polyhandicapée :

Les différentes méthodes concernant l'intervention : une boîte à outils disponible en fonction du parcours de l'âge et du niveau de compréhension de la personne ? Développer des apprentissages adaptés au niveau des personnes pour les personnes porteuses de polyhandicap.

I- Développer et choisir des outils de CAA au niveau des personnes et pour les personnes ayant une déficience intellectuelle importante et ou selon leur niveau de compétences d'abstraction.

II- Comment accompagner la personne polyhandicapée et nous adapter à eux afin d'accompagner, rassurer et sécuriser la personne (repères dans le temps et l'espace comme moyen d'apporter de la prévisibilité et de la réassurance).

III- Techniques, type de guidance et lien avec la stimulation basale

IV- Des outils, applications et exemples.

Modalités d'évaluations :

- Mesure de l'atteinte des objectifs: Durant la formation: questions orales, validation des compétences acquises par un QCM ou quizz et d'une grille d'évaluation des compétences acquises.

- Evaluation de la satisfaction : Une évaluation du niveau de satisfaction sera également dispensée à la fin de la prestation et destinée à l'ensemble des stagiaires. Une évaluation des effets de la formation, du niveau de satisfaction et de la montée en compétences des professionnelles et des moyens associés est transmise dans les 6 mois suivant la formation ou durant l'année à la direction ou au représentant des salariés ayant eu la formation.

Moyens pédagogiques et favorisant l'implication des stagiaires :

La méthode pédagogique interactive s'appuie sur des contenus théoriques par PPT, des vidéos, des analyses de cas, des ateliers pratiques, et des échanges pratiques ou techniques. Mise à disposition d'outils méthodologiques à la suite de la formation. Nous mettons également à disposition plusieurs supports documents, outils en lien avec les éléments vus en formation et disponibles sur une banque de données partagées sur simple demande via marieallegreformation@gmail.com.

Sur le plan matériel, est requis: une salle spacieuse équipée de chaises et tables selon le nombre de participants permettant de respecter les règles de distanciation sociale en vigueur (si possible disposée en U ce qui favorise les échanges et équipée d'un paperboard, d'une multiprise et d'un vidéoprojecteur). Si l'établissement qui accueille la formation, ne possède pas ce dernier, veuillez-nous en informer, pour que nous puissions y remédier par nos propres moyens.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Selon l'article D5211-2 et suivant du Code du Travail, notre organisme de formation souhaite également respecter la loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

La société Marie ALLEGRE s'engage à répondre aux besoins particuliers des stagiaires en situation de handicap en proposant des aménagements en termes de durée, rythme, méthodes et supports pédagogiques...)

Le cas échéant, l'organisme de formation pourra mobiliser des compétences externes (Centre de Ressources Formation Handicap, P.A.S AGEFIPH-FIPHFP) et les ressources AD-HOC (ACCEA, EPATECH,..) pour la recherche de solutions permettant l'accès aux formations. Nous mettrons tous en œuvre afin d'adapter nos prestations aux personnes porteuses de handicap et ainsi que nos supports et les modalités d'accès afin de pouvoir répondre à vos besoins. Ces dernières sont disponibles sur notre onglet PSH du site internet : <http://marieallegreformation.com>

Référent handicap : Marie Allegre et coordonnées indiquées en tête de ce programme.

Programme

ENTREPRENDRE ET PRATIQUER L'ANALYSE MULTIMODALE pour l'étude des causes des troubles du comportement- MODULE PERFECTIONNEMENT :

Modalité pédagogique: formation en intra-établissement et en présentiel.

Durée : 2 jours de formation en intramuros. et à réajuster si besoin est, aux pratiques réelles de l'établissement et en plusieurs sessions.

Tarif hors frais de déplacement et hébergement formateur pour 2 jours de formation : 1250€ par journée soit 2500 € TTC (Exonération de TVA conformément à l'article 261-4-4° du code général des impôts.) ou devis sur demande.

Horaires indicatifs : 9h- 17H .

Intervenante(s) : M.ALLEGRE Psychologue et ancienne Chef de service éducatif, expert(e) dans l'accompagnement des personnes ayant un TDI et cas dit complexe. Neuropsychologue, expert(e) dans l'accompagnement des personnes ayant un TDI.



Prérequis : Pas de prérequis pédagogiques spécifiques. Formation destinée aux établissements et à tous les professionnels accueillant des personnes présentant une déficience intellectuelle ou des troubles du développement, des personnes présentant des Troubles du Spectre de l'Autisme ou polyhandicapées.

Délai d'accès à la formation : A partir d'un mois après l'entretien d'analyse des besoins. Nous envisagerons la date de début et l'organisation la plus appropriée en fonction de vos besoins préférences ou contraintes. Nous sommes en capacités de débiter l'action de formation sous un mois.

Modalités d'accès: En amont de la contractualisation, un entretien téléphonique et un questionnaire permettra d'évaluer et analyser les besoins afin d'ajuster le contenu aux profils et situations des stagiaires. Celui-ci pourra également faire l'objet d'ajustements en amont et durant la formation en lien avec les attentes exprimées. Il sera également question de vérifier les prérequis et d'identifier les situations de handicap nécessitant des adaptations.

Objectifs :

- Expérimenter la méthodologie de l'analyse multimodale concernant les troubles du comportement au travers d'un cas exemple ou étude(s) de cas de l'établissement.
- Examiner les plans d'actions et d'interventions dans le cadre de la méthodologie de l'analyse multimodale
- Identifier les ajustements ou difficultés dans l'application du processus de l'analyse multimodale.

Contenu : Cette formation s'inscrit avant tout dans le cadre de la bientraitance des personnes accompagnées et des équipes dans la gestion des comportements problèmes et de la pédagogie de la réussite à partir d'une mise en situation et étude de cas de l'établissement. Elle respectera donc la méthodologie préconisée par l'Haute Autorité de Santé et de l'analyse multimodale issues du SQETGC de Montréal.

Elle permet de soutenir la mise en œuvre de l'analyse pluriprofessionnelle dans l'étude des causes des troubles du comportement. Les réajustements ou plan d'interventions à appliquer ne deviennent donc pas seulement théoriques mais aussi par ce biais une réflexion commune et applicable sur le terrain et sur le long terme. Il s'agit donc de proposer la pédagogie de la réussite au travers de la montée en compétences des professionnels quant à la valorisation de leur pratiques, l'auto-évaluation de leurs compétences et de leurs perspectives d'amélioration.

Contenu :

A- Expérimenter la méthodologie de l'analyse multimodale dans le cas des personnes présentant des troubles du comportement.

- I- S'approprier la méthodologie proposée par la haute Autorité de santé et de l'analyse multimodale en matière de gestion des comportements problèmes.
- II- Dégager les caractéristiques des personnes accueillies, leurs potentialités, leurs besoins, leurs difficultés (lien théorie pratique à partir de l'outil prérempli prérequis sur une étude de cas) et les évaluations complémentaires à mener.
- III- Définir l'arbre des causes possibles ou hypothèses quant aux troubles du comportement à partir des prérequis et dans le cadre de la grille d'analyse multimodale.
- IV- S'assurer que les hypothèses somatiques et de l'évaluation de la douleur sont identifiés comme première hypothèse et avec des outils associés.

Ainsi s'approprier la mise en œuvre de l'analyse multimodale telle qu'elle est présentée dans les fiches actions de l'HAS et des outils de traçabilité associés au travers d'une mise en situation.

B- Examiner les plans d'actions et d'interventions dans le cadre de la méthodologie de l'analyse multimodale :

Lien avec étude de cas et mise en pratique des éléments vus précédemment :

- I- Identifier les outils associés en fonction des différents domaines à expertiser en lien avec une étude de cas.
- II- Définir des aménagements ou interventions afin de pouvoir réduire les facteurs de protection ou les vulnérabilités sensorielles que peuvent présenter les personnes et en lien avec les études de cas ou mise en situation.
- III- Proposer des outils de communication concrète et ajusté aux réelles compétences de la personne étudiée en étude de cas.
- IV- Structurer l'environnement et les apprentissages et avec des outils de communication.
- V- Analyser de façon fonctionnelle les comportements en observant directement sur le terrain leurs fonctions.
- VI- Rendre compte des résultats et ou des interventions et évaluer leur impact.
- VII- Produire des observations et en lien avec l'étude des fiches d'évènements indésirables ou des grilles d'observations déjà en place.

C- Identifier les ajustements dans le cadre de la pratique de l'analyse multimodale à partir des besoins identifiés du publique et de la situation exemple:

- I- Examiner les plans d'action permettant le recueil des données et des informations afin d'établir les hypothèses globales à vérifier en réunion pluriprofessionnelle (mise en situation à partir d'une étude de cas).
- II- Identifier les interventions ou régulations complémentaires quant aux hypothèses causales pour chaque étude de cas.
- III- Evaluer et définir les freins ou améliorations quant aux pratiques éprouvées sur le terrain et des améliorations partant des besoins identifiés de la personne.

En amont : Le document prérequis qui doit être rempli par l'équipe sur la situation choisie pour étude de cas. En supplément et/ou si possible : Le projet individualisé de la personne, les évaluations qui ont été mise en œuvre auprès de la personne étudiée en situation étude de cas ou exemple. Ces éléments nous permettront également d'engager un travail d'échanges et d'analyse pour des d'apports complémentaires quant aux interventions déjà entreprises ou à perfectionner et à partir des écrits transmis par les différents stagiaires.

Modalités d'évaluations :

- Mesure de l'atteinte des objectifs: Durant la formation: questions orales, validation des compétences acquises par une étude de cas (des exercices ou ateliers et d'une grille d'évaluation des compétences)

Liste des documents pour exercices et mise en situation sur étude de cas: Document prérequis et arbre des causes ou grille GEFAP.

- Evaluation de la satisfaction : Une évaluation du niveau de satisfaction sera également dispensée à la fin de la prestation et destinée à l'ensemble des stagiaires. Une évaluation des effets de la formation, du niveau de satisfaction et de la montée en

compétences des professionnelles et des moyens associés est transmise dans les 6 mois suivant la formation ou durant l'année à la direction ou au représentant des salariés ayant eu la formation.

Moyens pédagogiques et favorisant l'implication des stagiaires :

La méthode pédagogique interactive s'appuie sur des contenus théoriques par PPT, des vidéos, des analyses de cas, des ateliers pratiques, et des échanges pratiques ou techniques. Mise à disposition d'outils méthodologiques à la suite de la formation. Nous mettons également à disposition plusieurs supports documents, outils en lien avec les éléments vus en formation et disponibles sur une banque de données partagées sur simple demande via marieallegreformation@gmail.com.

Sur le plan matériel, est requis: une salle spacieuse équipée de chaises et tables selon le nombre de participants permettant de respecter les règles de distanciation sociale en vigueur (si possible disposée en U ce qui favorise les échanges et équipée d'un paperboard, d'une multiprise et d'un vidéoprojecteur). Si l'établissement qui accueille la formation, ne possède pas ce dernier, veuillez-nous en informer, pour que nous puissions y remédier par nos propres moyens.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Selon l'article D5211-2 et suivant du Code du Travail, notre organisme de formation souhaite également respecter la loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

La société Marie ALLEGRE s'engage à répondre aux besoins particuliers des stagiaires en situation de handicap en proposant des aménagements en termes de durée, rythme, méthodes et supports pédagogiques...)

Le cas échéant, l'organisme de formation pourra mobiliser des compétences externes (Centre de Ressources Formation Handicap, P.A.S AGEFIPH-FIPHFP) et les ressources AD-HOC (ACCEA, EPATECH,..) pour la recherche de solutions permettant l'accès aux formations. Nous mettrons tous en œuvre afin d'adapter nos prestations aux personnes porteuses de handicap et ainsi que nos supports et les modalités d'accès afin de pouvoir répondre à vos besoins. Ces dernières sont disponibles sur notre onglet PSH du site internet : <http://marieallegreformation.com>

Référent handicap : Marie Allegre coordonnées en tête de ce programme.

Programme

Accompagner les personnes TSA dans l'inclusion positive et en ESAT:

Modalité pédagogique: formation en intra-établissement et en présentiel.

Durée: 3 jours - En intra-muros.

Tarif hors frais de déplacement et hébergement du formateur: soit 1250€/journée soit 3750 € TTC (Exonération de TVA conformément à l'article 261-4-4° du code général des impôts.)

soit 1250€/journée (Exonération de TVA conformément à l'article 261-4-4° du code général des impôts.)

Horaires indicatifs : 9h- 17H .

Intervenante(s) : M.ALLEGRE Psychologue et ancienne Chef de service éducatif.

Neuropsychologue, experte en TSA et TDI.



Prérequis : Pas de prérequis pédagogiques spécifiques. Formation destinée aux établissements et à tous les professionnels accueillant des personnes présentant une déficience intellectuelle ou des troubles du développement, des personnes présentant des Troubles du Spectre de l'Autisme ou polyhandicapées.

Délai d'accès à la formation : A partir d'un mois après l'entretien d'analyse des besoins. Nous envisagerons la date de début et l'organisation la plus appropriée en fonction de vos besoins préférences ou contraintes. Nous sommes en capacités de débiter l'action de formation sous un mois.

Modalités d'accès: En amont de la contractualisation, un entretien téléphonique et un questionnaire permettra d'évaluer et analyser les besoins afin d'ajuster le contenu aux profils et situations des stagiaires. Celui-ci pourra également faire l'objet d'ajustements en amont et durant la formation en lien avec les attentes exprimées. Il sera également question de vérifier les prérequis et d'identifier les situations de handicap nécessitant des adaptations.

Objectifs :

- Définir les spécificités des personnes TSA.
- Identifier les difficultés propres aux personnes TSA en situation de travail.
- Proposer des pistes concrètes et outils afin de favoriser l'inclusion positive de ces personnes.

Programme :

A- Définir les spécificités des personnes TSA :

- Réactualisation des connaissances en matière de bonnes pratiques et de l'accompagnement des TSA
- Rappel des spécificités des personnes avec autisme, TED et TSA ainsi que leurs caractéristiques.
- Mieux comprendre leur mode de pensée, et leurs besoins en lien avec leurs spécificités cognitives : déficit des fonctions exécutives, troubles de cohérence centrale et incapacité de la théorie de l'esprit.

B- Identifier les difficultés propres aux personnes TSA en situation de travail.

- Sensorialité et spécificités des personnes avec TSA.
- Communication et émotions.
- Interactions sociales
- Angoisse au changement et difficultés d'adaptation à une nouvelle mission.

- Temps de pause.
- Troubles du comportements et fonctions.
- Ne pas négliger les hypothèses somatiques et le suivi de santé régulier.

C- Proposer des pistes concrètes et outils afin de favoriser l'inclusion positive de ses personnes.

- L'évaluation des besoins et difficultés comme principe fondateur de nos actions selon l'analyse globale du fonctionnement de la personne.
 - Sensorialité et aménagement de poste ou aides pour ne pas subir la surcharge sensorielle.
 - Comment pouvoir ajuster ou construire les outils facilitateurs de l'inclusion pour une meilleure insertion sociale et professionnelle : la nécessité de d'évaluer la personne et ses compétences adaptatives. Exemple d'outils permettant de recueillir les prérequis à l'intervention.
 - Comment organiser le suivi des actions et les processus d'appropriation ? Pouvoir définir ensemble et en Co-évaluation des objectifs et moyens à mettre en œuvre dans le cadre d'un plan d'action en partant de la connaissance de la personne, de l'évaluation de ses compétences, de ses déficits ou encore de ses centres d'intérêts tout en tenant compte de ses besoins.
 - Développer des outils de communication améliorée et adaptative ou alternative CAA.
 - Exemples d'outils ou de moyens permettant d'apporter des repères dans le temps et l'espace.
 - Renforcer des comportements plus adaptés et de faciliter les interactions avec les autres : scénarios sociaux et activités autour des habilités sociales afin de valoriser des interactions sociales positives, et leurs fonctions.
 - Comment réduire les angoisses et troubles de l'humeur dans les situations de stress et d'inclusion positive: suivi individuel et suivi en groupe.

Modalités d'évaluations :

- Mesure de l'atteinte des objectifs: Durant la formation: questions orales, validation des compétences acquises par un QCM ou quizz.

- Evaluation de la satisfaction : Une évaluation du niveau de satisfaction sera également dispensée à la fin de la prestation et destinée à l'ensemble des stagiaires. Une évaluation des effets de la formation, du niveau de satisfaction et de la montée en compétences des professionnelles et des moyens associés est transmise dans les 6 mois suivant la formation ou durant l'année à la direction ou au représentant des salariés ayant eu la formation.

Moyens pédagogiques et favorisant l'implication des stagiaires :

La méthode pédagogique interactive s'appuie sur des contenus théoriques par PPT, des vidéos, des analyses de cas, des ateliers pratiques, et des échanges pratiques ou techniques. Mise à disposition d'outils méthodologiques à la suite de la formation. Nous mettons également à disposition plusieurs supports documents, outils en lien avec les éléments vus en formation et disponibles sur une banque de données partagées sur simple demande via marieallegreformation@gmail.com.

Sur le plan matériel, est requis: une salle spacieuse équipée de chaises et tables selon le nombre de participants permettant de respecter les règles de distanciation sociale en vigueur (si possible disposée en U ce qui favorise les échanges et équipée d'un paperboard, d'une multiprise et d'un vidéoprojecteur). Si l'établissement qui accueille la formation, ne possède pas ce dernier, veuillez-nous en informer, pour que nous puissions y remédier par nos propres moyens.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Selon l'article D5211-2 et suivant du Code du Travail, notre organisme de formation souhaite également respecter la loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

La société Marie ALLEGRE s'engage à répondre aux besoins particuliers des stagiaires en situation de handicap en proposant des aménagements en termes de durée, rythme, méthodes et supports pédagogiques...)

Le cas échéant, l'organisme de formation pourra mobiliser des compétences externes (Centre de Ressources Formation Handicap, P.A.S AGEFIPH-FIPHFP) et les ressources AD-HOC (ACCEA, EPATECH,..) pour la recherche de solutions permettant l'accès aux formations. Nous mettrons tous en œuvre afin d'adapter nos prestations aux personnes porteuses de handicap et ainsi que nos supports et les modalités d'accès afin de pouvoir répondre à vos besoins. Ces dernières sont disponibles sur notre onglet PSH du site internet : <http://marieallegreformation.com>

Référant handicap : Marie Allegre et coordonnées indiquées en tête de ce programme.

Autres services :

SUPERVISION ET APPUI DESTINES AUX EQUIPES TRAVAILLANT EN STRUCTURE MEDICO-SOCIAL DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES PRESENTANT UNE DEFICIENCE INTELLECTUELLE ET PRESENTANT DES TROUBLES GRAVES DU COMPORTEMENT.

Ou pour le déploiement de la CAA

Supervision et soutien des éducatives au **sein de l'établissement et en intra-muros** et en lien avec une ou plusieurs étude(s) de cas.

Tarif hors frais de déplacement et hébergement du Superviseur: 1250 euros/journée avec un minimum de 3 jours dans l'année (Exonération de TVA conformément à l'article 261-4-4° du code général des impôts.).

Intervenante : M.ALLEGRE Psychologue et ancienne Chef de service éducatif. Neuropsychologue experte dans l'accompagnement des personnes ayant un TDI ou Orthophoniste expert en CAA et TDI. Modalité pédagogique et d'intervention : Supervision en présentiel

Supervision destinée aux établissements et à tous les professionnels accueillant des personnes présentant une déficience intellectuelle ou des troubles du développement, des personnes présentant des Troubles du Spectre de l'Autisme ou polyhandicapées.

Délai d'accès : A partir d'un mois après l'entretien d'analyse des besoins. Nous envisagerons la date de début et l'organisation la plus appropriée en fonction de vos besoins préférences ou contraintes. Nous sommes en capacités de débiter l'action de formation sous un mois.

Modalités d'accès: En amont de la contractualisation, un entretien téléphonique et un questionnaire permettra d'évaluer et analyser les besoins afin d'ajuster le contenu aux profils et situations des stagiaires. Celui-ci pourra également faire l'objet d'ajustements en amont et durant la formation en lien avec les attentes exprimées. Il sera également question de vérifier les prérequis et d'identifier les situations de handicap nécessitant des adaptations.

Horaires indicatifs : 9H-16H30 (le cas échéant et en fonction des besoins 17H).

Objectifs :

Appui, régulation et supervision des équipes dans l'analyse et l'interprétation des spécificités des personnes, la mise en œuvre des plans d'actions propres aux projet personnalisé, de la mise en œuvre de moyens à développer et afin d'améliorer leur niveau de confort, de leurs intérêts ou préférences et de la communication concrète, ou des causes des troubles graves du comportement.

Démonstration de gestes techniques ou régulation des pratiques dans le cadre du suivi des actions. Analyser et interpréter les données des outils d'évaluation clinique afin de compléter la grille d'analyse multimodale.

Mettre en œuvre les actions et soutenir les équipes dans le cas des plans d'interventions et de suivi de l'analyse multimodale.

Monitoring des actions et interventions en lien avec le terrain.

Tracer les régulations ou ajustements qui doivent être mis en œuvre afin de mieux évaluer les besoins identifiés des personnes accompagnées ou dans le cadre du suivi des interventions.

Comment celles-ci ont été retranscrits, appliquées dans d'autres situations.

Contenu :

Cette démarche de supervision s'inscrit donc également dans la démarche d'amélioration continue de la qualité des ESMS (démarche d'évaluation interne et évaluation externe). Elle doit accompagner et soutenir le suivi du plan d'amélioration de la qualité élaboré à partir des résultats des évaluations, et en supervisant des actions précises à mettre en œuvre et leurs suivies.

Supervision et appui au sein des équipes de professionnels et des établissements accueillant des personnes ayant une déficience intellectuelle et présentant des troubles du spectre de l'autisme dans :

- **L'évaluations des compétences des professionnels quant à l'identification des besoins de la personne et selon une perspective globale du fonctionnement, et à l'aide d'outils standardisés.**
- **L'adéquation des pratiques et des prestations proposés aux réels besoins identifiés de la personne et dans le cadre des outils d'évaluation de l'analyse fonctionnelle (évaluation des compétences adaptatives de la personne (Vineland), de son niveau d'abstraction et de compréhension (Com voor), de sa douleur (grille GED-DI), de son profil sensoriel etc... et au profit de l'analyse multimodale.**
- **Et des plans d'actions définis dans le cadre de la boîte à outils des méthodes (TEACCH, ABA, PECS, Montessori, Stimulation basale...)**
- **L'accompagnement et le suivi et de la mise en œuvre des plans d'actions individualisés,**
- **De la mise en œuvre de la communication concrète et selon les recommandations préconisées par l'HAS,**
- **ou encore de la capacité des professionnels à formaliser les hypothèses, tracer, ou réévaluer celles-ci dans le cadre de l'analyse fonctionnelle et multimodale des comportements problématiques.**

Cette supervision propose ainsi d'étudier et soutenir les équipes dans l'évaluation globale du fonctionnement de la personne, le suivi des actions et de de l'analyse fonctionnelle en partant des besoins des personnes. Elle a pour objectif de soutenir et accompagner les équipes dans la mise en œuvre et l'interprétation des observations, des outils d'évaluations et des pratiques des professionnels. Ce soutien et cette supervision part des besoins des usagers en respectant les recommandations des bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM et l'application du 3 et 4eme plan Autisme ou de l'outil d'appui de l'évolution de l'offre de l'accompagnement et des interventions dans la cadre des pratiques auprès des bénéficiaires (Mis en œuvre par la Direction Générale de la cohésion sociale) . Elle fait donc suite à la mise en œuvre des pratiques dans le champ de la déficience intellectuelle et des pathologies associées des professionnels en s'assurant que celles-ci soient en adéquation avec les besoins des personnes et de outils utilisés dans le champ de l'analyse fonctionnelle. En outre, elle souhaite pouvoir soutenir les différentes formations déjà entreprises en ce sens au sein même de l'établissement demandeur.

Il s'agit donc de soutenir et mettre en valeur les acquisitions, l'entretien ou le perfectionnement des connaissances des professionnels dans le cadre de la maîtrise de l'accompagnement des personnes en partant de leurs besoins, de l'interprétation des observations, données ou outils de l'analyse multimodale et des outils de l'évaluation fonctionnelle, ou, encore dans la pratique des plans d'interventions et préconisations individuelle. Ce soutien aux équipe et cette supervision s'inscrit dans le cadre d'une représentation multifactorielle de la personne et selon différents domaines d'évaluations.

Organisation :

Le matin étant réservé à l'observation des pratiques, du terrain et des pratiques en direct et dans leur réalité d'accueil des bénéficiaires. Ce temps sera aussi l'occasion d'observer la personne étudiée sur le groupe et mesurer les actions proposées par les professionnels dans le quotidien. Enfin, il peut aussi s'agir échanges en direct et de temps d'évaluations complémentaires. La supervision des pratiques peut aussi être l'occasion de démonstration de gestes techniques sur le terrain, de

compléments d'évaluations et de l'analyse des éléments à la suite de la pratique des outils de l'évaluation fonctionnelle. Elle est un appui et un soutien aux recommandations de l'HAS.

L'après-midi, elle, sera consacré à un temps de réunions en présence de tous les professionnels et l'occasion de pouvoir échanger sur les observations du matin ou à partir des éléments transmis via les prérequis en amont de l'intervention. Durant ce temps, il sera présenté les actions quant aux perfectionnements des pratiques ou dans le cadre du travail d'analyse des hypothèses proposées quant aux troubles du comportement de la personne étudiée et selon les principes de l'analyse multimodale. L'ensemble de ces éléments permettront donc la valorisation des pratiques proposées en adéquation avec les besoins des personnes accueillies mais aussi les plans d'actions quant à l'amélioration des interventions. La dynamique de réflexion et de co-construction des hypothèses a pour objectif de mettre en œuvre le process de l'analyse multimodale telle qu'elle présentée par l'ANESM, dans le cadre de la situation étudiée et identifiée comme complexe par les professionnels.

Moyens et modalités :

La supervision des pratiques vise à accompagner les professionnels dans la mise en œuvre des contenus abordés en formation théorique. Elle est à différencier de l'analyse des pratiques. Elle implique :

- La démonstration des gestes techniques : Le superviseur met en place devant les professionnels, les techniques et procédures relatives aux approches enseignées en formation, ce qui en permet une meilleure appropriation.
- L'observation active : Le superviseur observe les membres de l'équipe mettre en œuvre les techniques et stratégies auprès des personnes et leur apporte un commentaire immédiat à même de corriger les erreurs et approximations.
- L'objectivation des observations et de l'identification des besoins de personnes à l'aide d'outils d'analyse (dossier Excel pour analyse ABC), de recueils de données et des tests ou évaluations recommandés auprès de ce public (Cars, Vineland, Com Voor, profil sensoriel) et par l'HAS.
- Un soutien dans la pratique de l'évaluation psychologique approfondie de la personne.
- L'appui organisationnel : Réfléchir avec l'équipe d'encadrement aux moyens logistiques et organisationnels qu'impliquent les techniques recommandées (répartition des tâches et des ressources, identification des besoins en temps dédiés et en préparation matérielle, planification des temps d'apprentissage, organisation des espaces, mise en place des évaluations « au quotidien » : cotations et grilles de données...).
- Les préconisations individualisées : A partir du travail auprès des personnes avec TSA, le superviseur aide à évaluer leurs intérêts et leurs préférences, à mettre en place des bases d'une communication alternative, à déterminer les modalités d'évaluation/gestion d'un comportement problème.

Le périmètre d'action du superviseur couvre, potentiellement, la mise en place (ou l'appui) :

- Des outils d'évaluation et des modalités de rédaction du projet d'accompagnement individualisé ;
- Des techniques relatives au renforcement positif (pairing en particulier) ;
- De la structuration spatio-temporelle de l'environnement ;
- Des stratégies d'apprentissage : décomposition en sous-tâches, guidances / estompage des guidances, façonnement, généralisation et maintien des compétences ;
- Des outils de communication alternative ;
- Des procédures d'évaluation fonctionnelles et gestion des comportements problèmes.

Cette action de supervision se déroulera sur des journées à définir avec le superviseur et l'établissement en intra établissement (et si demande avec une option de visioconférences en plus pour un suivi régulier des actions) au travers :

- De temps d'échanges et de coordination ou d'élaboration de la supervision en partenariat avec l'équipe de direction.
- D'observations des pratiques, des outils d'évaluations, des aménagements dans le champ de la structuration, des plans d'actions ou outils de communication et ou des problématiques des résidents choisis pour le travail de supervision.
- D'un temps de rencontres et de coordinations des propositions et des outils cliniques de l'analyse fonctionnelle en partenariat avec l'équipe paramédicale afin de soutenir les actions tout en partant des besoins des personnes. Ces personnes étant bien sûr reconnus et considérées comme ressources dans le champ de la supervision et de la démarche qualité. La supervision étant ainsi proposée afin de renforcer le soutien de ces propositions (et non se permettre de fragiliser l'équipe ou se substituer à la qualité du travail entrepris en ce sens).

- Analyse des actions menées et reporting entre chaque supervision de la cueillette de données réalisées par les professionnelles, ainsi que de leurs premières analyses en ce sens ou plans d'actions ou d'améliorations et face aux situations problématiques que peuvent présenter certains usagers.
- Et d'un travail de supervision directe d'élaboration du suivi des actions et de la démarche avec les équipes en réunion pluriprofessionnelle et qui permettra de pouvoir superviser les actions en partenariat avec l'équipe de direction dans la même dynamique que nous avons décrits précédemment dans nos objectifs.

Intervenant(e) :

Marie Allegre, psychologue, formatrice et ancienne chef du service spécialisée dans les outils d'évaluation fonctionnelle, l'étude des troubles grave du comportement (Service Québécois d'expertise des troubles grave du comportement et Hôpital Louis H. La fontaine de Montréal et Hôpital du Vinatier), communication alternative et adaptative (ABA/TEACCH)

La supervision sera donc assurée par un professionnel extérieur à la structure et formé en tant que psychologue à cette technique et aux pratiques recommandées par la HAS et l'ANESM.

Références :

Cette supervision s'inscrit ainsi dans les objectifs qui sont déclinés par la Direction Générale de la Cohésion Sociale dont l'INSTRUCTION N° DGCS/SD3B/CNSA/2015/369 du 18 décembre 2015 relative à l'évolution de l'offre médico-sociale accueillant et accompagnant des personnes avec troubles du spectre de l'autisme, et qui précise que:

- L'application des recommandations des Bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM et du plan autisme 2013/2017, dans sa fiche action n°6, prévoit des moyens spécifiques pour le «renforcement par transformation de l'offre médico-sociale existante, au regard des recommandations de bonnes pratiques en vigueur », afin de tenir compte de la spécificité de l'accompagnement des personnes avec troubles du spectre de l'autisme (TSA), notamment en termes de composition des équipes, de formation, de supervision des pratiques professionnelles, de nature et de rythme des interventions.
- En ce sens, nos actions s'appuient donc fortement sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles produites par l'Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des Etablissements et services Sociaux et Médico-sociaux (ANESM) et la Haute Autorité de Santé (HAS):
- Juin 2005 : « Dépistage et diagnostic de l'autisme » (Enfance), Fédération française de psychiatrie, en partenariat avec la HAS ;
- Janvier 2010 : « Pour un accompagnement de qualité des personnes avec autisme ou autres troubles envahissants du développement », ANESM ;
- Janvier 2010 : « Etat des connaissances », HAS ;
- Juillet 2011 : « Diagnostic et évaluation de l'autisme et autres troubles envahissants du développement chez l'adulte », HAS ;
- Mars 2012 : « Autisme et autres troubles envahissants du développement : interventions éducatives et thérapeutiques coordonnées chez l'enfant et l'adolescent », ANESM-HAS
- En cours d'élaboration : interventions et projet personnalisé chez l'adulte (ANESM-HAS). Celles-ci visent à diffuser et améliorer la connaissance des particularités des personnes avec

TSA, des modes d'évaluation de leurs compétences et difficultés et des modes d'interventions recommandés. Elles donnent des repères pour mettre en place une organisation adaptée de l'accompagnement et les compétences professionnelles nécessaires.

- Note de cadrage « Autisme et autres TED : les interventions et le projet d'accompagnement personnalisé chez l'adulte » de janvier 2015.

Des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'HAS et de l'ANESM (Recommandations inscrites dans le cadre du plan Autisme 2013-2017 (fiche 12))

Pour un accompagnement de qualité des personnes avec autisme ou autres TED, janvier 2010 ;

Autisme et TED : diagnostic et évaluation chez l'adulte, juillet 2011 ;

Autisme et autres troubles envahissants du développement : interventions éducatives et thérapeutiques coordonnées chez l'enfant et l'adolescent - Mars 2012 ;

Autisme et autres troubles envahissants du développement : les interventions et le projet d'accompagnement personnalisé chez l'adulte, et dans l'attente de sa parution la note de cadrage de janvier 2015 (HAS et ANESM) ;

"TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME : INTERVENTIONS ET PARCOURS DE VIE DE L'ADULTE"- 2017.

Des lettres de cadrage des stratégies nationales pour l'autisme 2018-2022 :

Le Programme de travail 2017 Séraphin-PH qui porte la réforme de la tarification des établissements et services médico-sociaux pour personnes handicapées a été validé par le comité stratégique du 9 février 2017, présidé par Ségolène Neuville, secrétaire d'État en charge des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion

Des recommandations des bonnes pratiques professionnelles de l'HAS : « Signes d'alerte, repérage, diagnostic et évaluation chez l'enfant et l'adolescent », Méthode recommandations pour la pratique clinique- argumentaire scientifique de février 2018

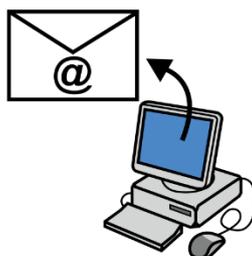
SOUTIEN A LA REDACTION DE PROJET :

Dans la perspective de l'amélioration de la qualité et de nos prestations de formations, et nos interventions nous proposons également d'autres services tels que :

- Soutien à la rédaction ou réactualisation du projet d'établissement avec la mise en œuvre d'outils de recueils des équipes. Le projet proposé et ainsi réactualisé soutiendra la démarche qualité mais aussi veillera à respecter les dernières recommandations des bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé.
- Accompagnement pour répondre aux appels d'offre de l'ARS (ayant participé et remporté en 2017 l'appel d'offre concernant le dispositif de l'équipe mobile DATSA de Bourgogne et mandaté par l'ADFAAH, et en 2021 le projet permettant l'inclusion positive et l'emploi pour les personnes TSA de haut niveau mandatée par EURECAH en région Rhône-Alpes Auvergne territoire Loire , et appel d'offre pour une UEMA, soutien à d'autres nombreux projets en cours). Devis personnalisable sur demande.
- Soutien dans le cadre de la rédaction et élaboration de projet pour l'ouverture de structures innovantes ou projets d'agrandissement destiné(e)(s) à l'accueil et l'accompagnement des personnes avec Autisme, ou TSA. Devis personnalisable sur demande.
- Réactualisation de projet d'établissement et d'outils institutionnels en partant des besoins des personnes avec autisme. Devis personnalisable sur demande et outils proposés dans le cadre du partenariat pour la construction avec les équipes du projet.
- Expertise et conseils dans le cadre des aménagement architecturaux et d'espaces en partant des besoins des personnes avec autisme et les dernières recommandations des bonnes pratiques professionnelles, la sensorialité ou le 3ème plan et 4ème plan Autisme.

Déroulé d'une formation

Avant la formation :



Un accusé réception de votre demande de devis est envoyé par mail et nous pouvons vous contacter par mail ou par téléphone à ce sujet dans les 7 jours au maximum et après votre premier contact ou votre demande.

si demande par téléphone nous prendrons en compte vos besoins afin de pouvoir réaliser le contenu et le choix du programme que vous aurez déterminé ou tout aménagements nécessaires dans la limite de notre respect de la qualité de nos prestations ou de notre veille pédagogique ou métier.

A la confirmation de la session ou au plus tard quinze jours avant le 1er jour de la formation, sont envoyés par mail :

- . Le Contrat / convention de formation professionnelle
- . Le programme de la formation
- . La convocation est sous la responsabilité du donneur d'ordre et de la direction (elle doit être transmise aux salariés dès que la convention est signée et au plus tard 15 jours avant la date du début de l'intervention.

Le questionnaire via google Forms pour évaluer les besoins du donneur d'ordre puis un autre pour les stagiaires concernant la formation proposée et leur niveau de formation initial.

La société Marie ALLEGRE s'engage à répondre aux besoins particuliers des stagiaires en situation de handicap en proposant des aménagements en termes de durée, rythme, méthodes et supports pédagogiques...) Le cas échéant, l'organisme de formation pourra mobiliser des compétences externes (Centre de Ressources Formation Handicap, P.A.S, AGEFIPH, FIPHFP) et les ressources AD-HOC (ACCEA, EPATECH,...) pour la recherche de solutions permettant l'accès aux formations.

Nombre de participants : Maximum 22 personnes par session

Fonctions : Tout professionnel du médico-social et travaillant au sein de l'établissement auprès des personnes porteuses de déficience intellectuelle.

Pendant la formation



Le premier jour nous évaluons les besoins de chaque personne ou stagiaire ainsi que son niveau de formation initial s'il n'a pu remplir le questionnaire d'évaluation individuel des besoins concernant l'action de formation engagée.

Les formations se déroulent de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17H.

Le formateur est présent pour vous accueillir. Une pause sera proposée le matin et l'après-midi et afin de favoriser l'attention de tous.

Le premier jour nous évaluons les besoins de chaque personne ou stagiaire ainsi que son niveau de formation initial s'il n'a pu remplir le questionnaire d'évaluation individuel des besoins concernant l'action de formation engagée.

Pour nous assurer de la présence de tous les stagiaires, il est obligatoire d'émarger la liste de présence le matin et l'après-midi. En cas d'absence ou d'abandon au cours de la formation, la direction sera contactée et informée de la non-présence de toute participant et si justifiée ou non. Si l'absence n'est pas justifiée, une procédure de gestion des abandons sera initiée et afin d'identifier les raisons de la rupture de son parcours et des solutions alternatives en adéquation avec le demandeur d'ordre et/ou la direction.

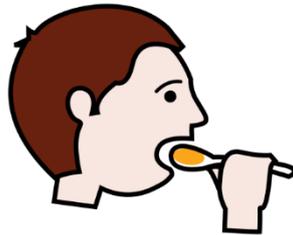
Chaque stagiaire reçoit un livret pédagogique (édité par l'établissement ou transmis par voie numérique) et qui lui sert de guide durant la formation ou après pour la mise en œuvre des actions vus en formation. De plus, il facilite une restitution des éléments clés de la formation.

Chaque stagiaire est également soumis aux règles de sécurité de l'établissement tout comme la formatrice.



Pour nous assurer de la présence de tous les stagiaires, il est obligatoire d'émarger la liste de présence le matin et l'après-midi.

Chaque stagiaire est également soumis aux règles de sécurité de l'établissement tout comme la formatrice.



A 12h30 environ ou selon l'organisation de l'établissement.
Frais de restauration de midi pris en charge par l'organisme.
Un respect des règles sanitaires tout au long de la formation et aussi du temps imparti est demandé.



A l'issue de chaque formation: Réalisation d'une évaluation des compétences acquises par un quiz et/ou d'une évaluation par exercices pratiques selon le programme durant et après la formation. Ils évaluent l'atteinte des objectifs pédagogiques comparée à vos compétences individuelles et professionnelles à l'entrée en formation et mesure votre progression.

Nous vous demandons de remplir un questionnaire dit « à chaud » et un bilan est effectué avec un représentant de la direction.

Le bilan est aussi l'occasion de mesurer l'impact de la formation sur la montée en compétences des professionnelles, l'adéquation de nos prestations avec les recommandations des bonnes pratiques et la démarche qualité des ESMS.

Il permet également d'apporter une réflexion sur la suite et la mise en œuvre des outils proposés durant la formation et après cette dernière.

Après la formation



A l'issue de chaque session, un certificat de réalisation de la formation est remis. Celle-ci comporte le titre de l'action, la durée et la date de la formation, puis les objectifs ou acquis de la formation en lien avec le programme de formation.

Une copie sera remise à votre direction et annexé au dossier du salarié.



Une évaluation des effets de la formation , du niveau de satisfaction et de la montée en compétences des professionnelles et des moyens associés est transmise à la direction ou au donneur d'ordre ou représentant du personnel dans les 6 mois suivant la formation ou durant l'année. Les résultats sont également présentés sur notre site internet et réactualisés une fois par an.

L'objectif est de mesurer l'impact de la formation sur la mise en œuvre concrète des acquis, en situation réelle, les difficultés rencontrées, ou remarques et vos besoins pour compléter votre parcours de formation.

Marie Allegre formation

Le 4/11/21 actualisé le 26/06/24.

REGLEMENT INTERIEUR :

Les formations sont soumises au code de sécurité et règlement intérieur de l'établissement demandeur et souhaitent également respecter le cadre légal concernant l'accès à la formation.

En effet, les actions entrant dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle (article L. 6313-1 du Code du travail).

Règlement intérieur des formations:

article 1 :
Personnel assujetti

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires. Chaque stagiaire est censé accepter les termes du présent contrat lorsqu'il suit une formation dispensée par Marie ALLEGRE.

article 2 :

Conditions générales

Toute personne en stage doit respecter le présent règlement pour toutes les questions relatives à l'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, ainsi que les règles générales et permanentes relatives à la discipline.

article 3 :

Règles générales d'hygiène et de sécurité

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur sur les lieux de la formation, ainsi qu'en matière d'hygiène.

Toutefois, conformément à l'article R.6352-1 du Code du Travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures d'hygiène et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement et ce sur tous les lieux sur lesquelles les professionnels peuvent être amenés à se déplacer.

article 4 :

Maintien en bon état du matériel

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet : l'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite.

Suivant la formation suivie, les stagiaires peuvent être tenus de consacrer le temps nécessaire à l'entretien ou au nettoyage du matériel.

article 5 :

Utilisation des outils et du matériel

Les outils et les matériels ne doivent être utilisés qu'en présence d'un formateur et sous surveillance.

Toute anomalie dans le fonctionnement des outils ou du matériel et tout incident doivent être immédiatement signalés au formateur qui a en charge la formation suivie.

article 6 :

Consigne d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'organisme de manière à être connus de tous les stagiaires.

Des démonstrations ou exercices sont prévus en interne pour vérifier le fonctionnement du matériel de lutte contre l'incendie et les consignes de prévention d'évacuation.

(sur ce point particulier, voir les articles R.4227 -28 et suivants du Code du Travail)

article 7 :

Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme et à son employeur et au donneur d'ordre de la formation.

Conformément à l'article R 6342-3 du Code du Travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve sur le lieu de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par la direction de l'établissement et l'employeur auprès de la caisse de sécurité sociale.

article 8 :

Boissons alcoolisées

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse sur le lieu de formation ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

article 9 :

Interdiction de fumer

En application du décret n° 92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans les salles de formations et dans les locaux de l'ESMS.

article 10 :

Horaires - Absence et retards

Les horaires de formation sont fixés par la Direction ou le responsable de l'organisme de formation et portés à la connaissance des stagiaires soit par voie d'affichage, soit à l'occasion de la remise aux stagiaires de la convention et du programme de stage. A titre

indicatif et le plus souvent, ceux-ci sont de 9H à 17H et avec une heure de pause destinée à se restaurer et comme préciser sur la convention. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires de formation sous peine de l'application des dispositions suivantes:

- En cas d'absence ou de retard au stage, les stagiaires doivent avertir la direction, et le formateur ou le secrétariat de l'organisme qui à en charge la formation et s'en justifier. Par ailleurs, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de formation, sauf circonstances exceptionnelles précisées par la Direction ou le responsable de l'organisme de formation de l'organisme.
- Lorsque les stagiaires sont des salariés en formation dans le cadre du plan de formation, l'organisme doit informer préalablement la direction de ces absences. Toute absence ou retard non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires.

Par ailleurs, les stagiaires sont tenus de remplir ou signer obligatoirement et régulièrement, au fur et à mesure du déroulement de l'action, l'attestation de présence, et en fin de stage le bilan de formation ainsi que l'attestation de suivi de la formation.

article 11 :

Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter en formation en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans celle-ci.

article 12 :

Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires

La SASU marie ALLEGRE décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans la salle de formation (salles, lieux d'activités, locaux administratifs, parcs de stationnement, vestiaires ...).

article 13 :

Sanction

Le responsable de l'organisme de formation doit informer ,avant tout la direction de l'établissement accueillant et organisant la dite formation ou l'employeur, de tout manquement à ce présent règlement et ainsi étudier et valider les conséquences ou sanctions avec elle dans le cadre du respect du règlement intérieur de la formation.

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur fera l'objet d'un retour écrit donné à la direction et qui prendra état de ces éléments. Il pourra être donc question de la mise en œuvre de procédures de sanction.

Constitue une sanction au sens de l'article R 6352-3 du Code du Travail toute mesure, autre que les observations verbales, prises par le responsable de l'organisme de formation, l'organisme de formation à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans la formation ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit.

Selon la gravité du manquement constaté, la sanction pourra consister:

- Soit en un avertissement;
- Soit en un blâme ou un rappel à l'ordre;
- Soit en une mesure d'exclusion définitive (il est rappelé que dans la convention passée par l'organisme avec l'État ou la Région, des dispositions particulières sont définies en cas d'application des sanctions énoncées ci-dessus).

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

article 14 :

Procédure disciplinaire

Les dispositions qui suivent constituent la reprise des articles R 6352-4 à R 6352-8 du Code du Travail.

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci et sa direction aient été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

Lorsque le responsable de l'organisme de formation ou son représentant envisagent de prendre une sanction qui a une incidence, immédiate ou non, sur la présence d'un stagiaire dans une formation, il est procédé ainsi qu'il suit :

- Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant convoque le stagiaire en en présence de la direction lui indiquant l'objet de cette convocation.
- Celle-ci précise la date, l'heure et le lieu de l'entretien. Elle est écrite et est adressée par lettre recommandée ou remise à l'intéressé contre décharge.
- Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme de formation.
- La convocation mentionnée à l'alinéa précédent fait état de cette faculté. Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire. Dans le cas où une exclusion

définitive de la formation est envisagée et où il existe un conseil de perfectionnement, celui-ci est constitué en commission de discipline, où siègent les représentants des stagiaires.

- Il est saisi par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant après l'entretien susvisé et formule un avis sur la mesure d'exclusion envisagée.
- Le stagiaire est avisé de cette saisine. Il est entendu sur sa demande par la commission de discipline. Il peut, dans ce cas, être assisté par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme. La commission de discipline transmet son avis au Directeur de l'organisme dans le délai d'un jour franc après sa réunion.
- La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien ou, le cas échéant, après la transmission de l'avis de la commission de discipline. Elle fait l'objet d'une décision écrite et motivée, notifiée au stagiaire sous la forme d'une lettre qui lui est remise contre décharge ou d'une lettre recommandée.

Lorsque l'agissement a donné lieu à une sanction immédiate (exclusion, mise à pied), aucune sanction définitive, relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui et éventuellement que la procédure ci-dessus décrite ait été respectée.

article 15 :

représentation des stagiaires

Dans les stages ou formation d'une durée supérieure à 200 heures, il est procédé simultanément à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au scrutin uninominal à deux tours, selon les modalités suivantes.

- Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles. Le scrutin a lieu, pendant les heures de la formation, au plus tôt vingt heures et au plus tard quarante heures après le début du stage ou de la formation.
- Le responsable de l'organisme de formation a à sa charge l'organisation du scrutin, dont il assure le bon déroulement. Il adresse un procès-verbal de carence, transmis au préfet de région-territorialement compétent, lorsque la représentation des stagiaires ne peut être assurée.
- Les délégués sont élus pour la durée du stage ou de la formation. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit, de participer au stage ou à la formation. Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin du stage ou la formation, il est procédé à une nouvelle élection.

article 16 :

Rôle des délégués des stagiaires

Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement des formations et les conditions de vie des stagiaires dans la formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur. Ils ont qualité pour faire connaître au conseil de perfectionnement, lorsqu'il est prévu¹, les observations des stagiaires sur les questions relevant de la compétence de ce conseil.

article 17 :

Entrée en application

Le présent règlement intérieur entre en application à compter 1^{er} du jour de la formation dont les dates sont précisées sur la convention remise aux différents stagiaires par la direction.

REGLEMENT DE NOS PRESTATIONS DE FORMATIONS (suite) :

Il incombe à chaque salarié, stagiaire ou à la formatrice de prendre soin, en fonction de sa formation et selon ses possibilités, de sa sécurité et de sa santé ainsi que de celles des autres personnes concernées du fait de ses actes ou de ses omissions au travail.

La formation ayant lieu au sein même de l'établissement et en intra-établissement et destinée à ces salariés, tous les participants ainsi que la formatrice seront donc sous la responsabilité de l'établissement et/ou de la personne ou direction, qui a souhaité entreprendre l'action de formation et qui a signé la présente convention. Ils seront donc tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement au même titre que l'intervenante.

La convention et le programme sont transmis à la signature du devis à la direction et sous leur responsabilité afin qu'elle soit transmise aux salariés qui feront partie de la formation. Ainsi les dates, jours, horaires et lieu seront conforme à cette convention et précisé sur cette convocation afin que les stagiaires en soient informés le plus rapidement possible.

L'accueil de la formation se déroulera de 9h à 17h avec une heure de pause pour le repas de midi. Ces horaires peuvent être modifiables à la demande de l'établissement et sous réserve de 7h de travail par journée de formation et devront ainsi être indiqués sur la convention prévue à cet effet pour l'accueil des stagiaires.

1 Un conseil de perfectionnement doit être constitué dès lors que l'organisme de formation passe avec l'État des conventions de formation.

L'organisation du repas de midi des personnes participants à la formation sera pris en charge par l'établissement demandeur et organisé par ce dernier.

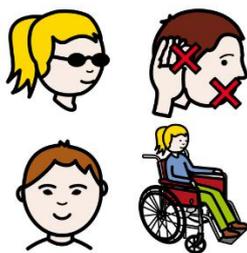
Les absences devront ainsi être justifiées à, ou par l'employeur quelque en soit le motif. Il en sera donc informé dès que possible durant la journée et si non informé auparavant.

Nombres de participants par journée de formation : Maximum 22 personnes afin de pouvoir garantir de la qualité des échanges avec les différents participants.

Nous tenons à rappeler que ce sont les directions qui, en lien avec le CSE, déterminent en fonction de leurs besoins en interne les personnes qui participeront à cette formation en lien avec leur plan de développement des compétences et leur démarche qualité.

Nous souhaitons également garantir l'accès des formation aux personnes porteuses de handicap et dans ce cadre nous pouvons et souhaitons adapter nos services aux personnes qui en feront la demande dans la limite du niveau d'accessibilité à la formation voir ci-dessous.

ACCESSIBILITE PERSONNES PORTEUSES DE HANDICAP:



ACCES PSH – PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP EN FORMATION

CONTEXTE

La politique régionale de formation des personnes en situation de handicap s'inscrit dans le cadre de la loi handicap du 11 février 2005 qui pose les principes d'accessibilité des personnes en situation de handicap à la vie en société et dans celui de la loi formation du 5 mars 2014.

L'objectif est de favoriser l'accueil des personnes situation de handicap en milieu ordinaire de formation, afin d'élever leur niveau de qualification et d'adapter leurs compétences en vue d'une insertion professionnelle durable.

De par le principe de non-discrimination inscrit dans la constitution, les candidats bénéficiaires de la Loi du 11 février 2005 doivent bénéficier des mêmes conditions d'entrées (prérequis, statut...) et de traitement que les autres personnes en formation. Toutefois, ce principe ne suffisant pas toujours à garantir une réalisation satisfaisante des parcours, des aides spécifiques de l'Agefiph peuvent au cas par cas être proposées aux bénéficiaires en situation de formation (financement des adaptations pédagogiques, aides humaines et techniques...) afin de compenser les difficultés liées au handicap et de rétablir ainsi l'égalité des droits et des chances dans la réussite du parcours vers l'insertion professionnelle.

DÉFINITION DU HANDICAP

Dans son article 2, la loi du 11 février 2005 nous propose la définition du handicap suivante :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

En cas de situation de handicap, n'hésitez pas à nous contacter pour connaître les possibilités d'accueil dans les lieux de formation en intra-établissement et les dispositifs d'accompagnement de nos partenaires.

ENGAGEMENT DE Marie ALLEGRE Formation :

Conformément à la réglementation (loi du 11 Février 2005 et Articles D.5211-1 et suivants du code du travail), la société Marie ALLEGRE s'engage à répondre aux besoins particuliers des stagiaires en situation de handicap en proposant des aménagements en termes de durée, rythme, méthodes et supports pédagogiques...)

Accueillir dans ses formations le public ci-dessus défini comme éligible, sans discrimination.

Mettre en œuvre, en fonction des besoins des personnes situation de handicap pouvant être pris en compte, toutes les adaptations, pédagogiques, matérielles et organisationnelles, nécessaires à la prise en compte du handicap.

Recourir à un réseau de professionnels spécialisés dans l'adaptation du handicap dans le monde du travail.

Nous mettrons tous en œuvre afin d'adapter nos prestations aux personnes porteuses de handicap et ainsi que nos supports afin de pouvoir répondre à vos besoins.

Contact référent handicap :

Marie Allegre (mail :marieallegreformation@gmail.com ou 06.50.80.85.30)

Adaptations Compensations Handicap:

Typologie de HANDICAP Adaptations et compensations possibles Organisation	Typologie de HANDICAP Adaptations et compensations possibles Organisation	Typologie de HANDICAP Adaptations et compensations possibles Organisation
Auditif	Auditif Accès à la lecture labiale et veille quant l'attention conjointe. Adaptation des exercices de groupe, diction et posture du formateur(trice) etc... Communication des supports écrits via diffusion par vidéoprojecteur en direct et par voie numérique ou par supports déjà édités. Traducteur(trice) ou application LSF (langue des signes française) via application ELIX par exemple.	Oui en intra avec le formateur une fois informé. Brief si besoin d'aménagements complémentaires avec le responsable formation et le référent handicap pour anticipation aménagements après avoir reçu le questionnaire d'évaluation des besoins en amont.
Moteur (physique)	Fauteuil/siège/Souris/clavier adaptés. Salles, sanitaires, lieux de repas et d'hébergement accessibles aux PMR – Personnes à Mobilité Réduite Lieu accessible par les transports en commun – Parking handicapé Oui en Intra ou location de salle adaptée	Oui en Intra ou dans salle adaptée avec le responsable formation (intervention dans des locaux destinés à l'accueil des PSH) Brief avec le responsable formation
Visuel	Réserver une place à proximité de l'écran de diffusion Mettre un écran individuel à disposition Rendre accessible les supports de cours (police Arial et caractères au minima en taille 16, adapter les couleurs et le matériel pédagogique, Abaisser la luminosité de la pièce (stores, éclairage adaptatif, etc.)	Oui Intra ou Location de salle adaptée Brief avec le responsable formation.
Fatigabilité, Trouble de l'attention, TSA	Adaptation des rythmes de pauses / des méthodes pédagogiques Fauteuil/siège adapté ou matériel pour aider aux troubles de l'attention type stiming . Clarté des consignes et supports donnés sous forme projeté ou via édition ou en	Oui en intra. Brief avec le responsable formation

	numérique. Connaître les procédures en cas d'urgence selon le type de maladie Oui en intra. Brief avec le responsable formation	
--	---	--

LE RÉSEAU DE PROFESSIONNELS

Liste du réseau disponible sur notre site internet marieallegreformation@gmail.com et l'onglet PSH « tableau des adaptations ou compensations et lien utiles ».

Personnes ressources : Marie Allegre marieallegreformation@gmail.com ou 06.50.80.85.30

Pour cela n'hésitez pas à nous contacter afin de pouvoir étudier la stratégie qui peut le mieux vous correspondre. Nous souhaitons également garantir l'accès des formations aux personnes porteuses de handicap et dans ce cadre nous pouvons et souhaitons adapter nos services aux personnes qui en feront la demande dans la limite du règlement intérieur de l'établissement qui est l'employeur et du niveau d'accessibilité à la formation.

Le cas échéant, l'organisme de formation pourra mobiliser des compétences externes (Centre de Ressources Formation Handicap, P.A.S AGEFIPH-FIPHFP) et les ressources AD-HOC (ACCEA, EPATECH,..) pour la recherche de solutions permettant l'accès aux formations.

MARIE ALLEGRE Formation POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

Dans le cadre des prestations que nous proposons, nous ou MARIEALLEGREFORMATION collecte et traite les données personnelles que vous nous fournissez, en tant que stagiaire ou contact, ou qui sont générées par votre utilisation de nos services : Site Web et autres services.

La présente politique de confidentialité détaille les données personnelles que vous nous fournissez, comment nous les utilisons et les droits dont vous disposez en matière de protection de vos données personnelles (ci-après la « Politique de Confidentialité »). Elle vous est communiquée conformément aux lois applicables en matière de confidentialité, y compris, et sans s'y limiter, à la Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée aux lois mettant en œuvre le Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 (RGPD) (ci-après ensemble les « Lois sur la confidentialité des données »).

La Politique de Confidentialité s'applique aux résidents de l'Espace Economique Européen, de la Suisse et du Royaume-Uni qui utilisent nos services, sans être une clause de votre contrat avec MARIE ALLEGRE FORMATION.

La Politique de Confidentialité est régulièrement mise à jour. MARIE ALLEGRE FORMATION vous informera de toute mise à jour susceptible d'affecter le traitement de vos données personnelles.

Vos Données Personnelles traitées par nos services :

Les données personnelles sont toutes les informations vous concernant qui permettent de vous identifier ou qui vous rendent identifiables (ex. : nom, numéro d'identification, etc.) (ci-après les « Données Personnelles ») :

Nous nous engageons à ne traiter que des données personnelles adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont collectées.

Les données personnelles vous concernant que nous collectons et traitons sont :

- Nom et prénom
- coordonnées postales
- adresse email
- numéro de téléphone fixe et/ou portable
- fonction et niveau de formation initial
- Etablissement employeur (Nom, coordonnées postales, mail et téléphone).

Le traitement des Données Personnelles listées ci-dessus est nécessaire à la réalisation de toutes mesures précontractuelles

(Ci-après « Mesures Précontractuelles ») ainsi qu'à l'exécution de tout contrat.

En outre, à des fins autres que celles prévues par contrat (newsletter, informations, etc.), nous pouvons collecter vos Données Personnelles en nous fondant sur votre consentement libre, spécifique, éclairé et univoque. Ce consentement se manifeste par une déclaration ou un acte positif (notamment cocher une case au sein d'un formulaire). Vous pouvez le retirer à tout moment.

Vos Données Personnelles proviennent de différentes sources, notamment :

- Les Données Personnelles que vous renseignez personnellement lors de l'inscription ou l'envoi de formulaire
- Les Données Personnelles que vous nous fournissez directement lorsque vous utilisez nos services Web tel que demande de devis, questionnaires évaluation des besoins, demande de catalogue, etc.
- Les informations résultant de nos échanges, notamment par mail ou téléphone.
- Les informations anonymes récoltées lors de votre utilisation de nos services numériques tels que la consultation de notre site (cookies, etc...).

Si vous nous fournissez des informations de santé ou d'autres catégories de données personnelles particulières, nous ne traiterons ces données qu'avec votre consentement explicite comme requis par les Lois sur la Confidentialité des Données.

Ce que nous faisons de vos Données Personnelles :

Nous collectons et traitons vos Données Personnelles dans le cadre de l'exécution de nos activités afin de vous assurer une qualité de service dans un environnement sécurisé.

La collecte et le traitement de vos Données Personnelles sont nécessaires à l'exécution de toutes Mesures Précontractuelles et à l'exécution de tout contrat passé avec MARIE ALLEGRE FORMATION. Elles sont également nécessaires au respect de nos obligations légales, réglementaires dans notre domaine d'activité, contractuelles et à la défense de nos intérêts, notamment de nos droits en justice.

Plus précisément, nous utilisons vos Données Personnelles pour :

- Vous identifier ;
- Remplir nos engagements quant à la fourniture de services tels que définis dans le contrat ;
- Permettre la réalisation des opérations de paiement ;
- Gérer votre compte client;
- Vous proposer des services au plus proche de vos besoins ;
- Vous envoyer des informations ciblées en fonction de vos préférences ;
- Développer des produits et services performants et innovants ;
- Réaliser des analyses et des statistiques en vue d'adapter nos activités;
- Gérer les problèmes techniques ou les demandes qui nous sont soumises ;
- Faciliter le traitement de vos demandes ;
- Gérer un éventuel litige nous opposant ;
- Réaliser des activités de traitement automatisé ;
- Exécuter nos engagements dans un environnement sécurisé.

Veuillez noter que votre refus ou votre opposition à fournir les données personnelles nécessaires à ces fins pourrait empêcher MARIE ALLEGRE FORMATION de délivrer certains services ou documents spécifiques.

Nous n'autorisons aucun tiers à avoir accès à vos Données Personnelles.

Comment nous protégeons vos Données Personnelles?

MARIE ALLEGRE FORMATION protège la confidentialité et la sécurité de vos Données Personnelles conformément aux Lois sur la Confidentialité des Données, dès la conception de nos produits, services, sites et applications.

Nous mettons en œuvre des moyens techniques et organisationnels adaptés au degré de sensibilité de vos Données Personnelles. Nous les protégeons contre toute intrusion malveillante, perte, altération ou divulgation à des tiers ou personnes non habilitées.

MARIE ALLEGRE FORMATION stocke vos Données Personnelles et d'autres données en utilisant des sauvegardes physiques, techniques et administratives performantes pour sécuriser les données contre les risques prévisibles, tels que l'utilisation non autorisée, l'accès, la divulgation, la destruction ou la modification.

Bien que nous fassions des efforts et que nous agissions de bonne foi pour stocker les informations que nous recueillons dans un environnement d'exploitation sécurisé qui n'est pas disponible au public, nous ne pouvons pas garantir une sécurité complète.

De plus, alors que nous travaillons pour assurer l'intégrité et la sécurité de notre réseau et de nos systèmes, nous ne pouvons pas garantir que nos mesures de sécurité empêcheront les «pirates informatiques» d'obtenir illégalement ces données.

En cas de violation de Données à Caractère Personnel vous concernant, nous notifions la violation à la CNIL dans les meilleurs délais, et si possible 72 heures au plus tard après en avoir eu connaissance. Lorsqu'une telle violation est susceptible d'engendrer un risque élevé pour vos droits et libertés, nous vous informons de ladite violation dans les meilleurs délais.

Nous sommes sensibilisés au traitement des Données Personnelles mises à leur disposition dans le cadre de nos missions et sommes tenus au respect des règles internes élaborées en conformité avec les Lois sur la Confidentialité des Données.

La durée de conservation des Données Personnelles:

Nous conservons vos Données Personnelles le temps nécessaire aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées et pour une période de 20 ans suivant la dernière formation suivie afin notamment de répondre à nos obligations contractuelles, légales, fiscales, comptables et réglementaires ainsi qu'à d'éventuelles rééditions de documents. En tout état de cause, ces données sont détruites ou rendues anonymes une fois la dite période réalisée.

A des fins d'amélioration de nos services d'études et de statistiques, nous pouvons être amenés à conserver des données rendues anonymes pour une durée illimitée. L'anonymisation est un mécanisme de protection qui vise à transformer de manière irréversible les Données à Caractère Personnel afin qu'elles ne puissent plus permettre d'identifier la personne concernée.

Vos Données Personnelles fournies à des fins d'actions d'informations sont conservées jusqu'au retrait de votre consentement ou 20 ans après votre dernière formation.

Quels sont vos droits ?

Concernant la gestion de vos Données Personnelles, conformément aux Lois sur la Confidentialité des Données, vous bénéficiez des droits suivants :

- L'accès à vos Données Personnelles ;
- Leur rectification ;
- Leur effacement, si cela n'est pas en opposition avec d'autres exigences légales, réglementaires ou contractuelles ;
- Leur portabilité lorsque le traitement est fondé sur votre consentement ou sur un contrat et est opéré par des procédés automatisés ;
- Le retrait de votre consentement à tout moment (cela n'affectera pas la légalité du traitement basé sur le consentement avant le retrait) ;
- L'opposition au traitement de vos Données Personnelles notamment lorsque le traitement a lieu à des fins de marketing direct ou de profilage ;
- La limitation du traitement de vos Données Personnelles (cela peut toutefois compromettre notre capacité à vous fournir nos produits et / ou services) ;

Pour exercer ces droits, veuillez nous contacter en envoyant à marieallegreformation@gmail.com ou par courrier postal à l'adresse suivante :

Marie Allegre formation

18 rue Albert Decanis 13290 Aix en Provence

Si vous n'êtes pas satisfait de la façon dont nous nous traitons vos Données Personnelles, vous pouvez nous contacter et nous vous répondrons dans les plus brefs délais.

CGU disponibles sur notre site internet

<http://www.marieallegreformation@gmail.com> ou sur simple demande par mail à marieallegreformation@gmail.com

DEMANDE DE DEVIS :

Demande à faire en ligne également sur le site : <http://www.marieallegreformation@gmail.com> ou à renvoyer à marieallegreformation@gmail.com

Nous vous contacterons au plus vite par mail ou téléphone pour vous apporter une réponse personnalisée.

Nos formateurs :

Le parcours et notre équipe de collaborateurs sont disponibles sur la page parcours et formateurs du site internet :

<http://www.marieallegreformation@gmail.com>

Organisme de formation pour la prestation d'actions concourant au développement continu des compétences Marie Allegre et formatrice indépendant(e)

Organigramme



Marie ALLEGRE Présidente Fondatrice, je gère seule l'ensemble des tâches de mon organisation

Détails des tâches

Conception, réalisation des formations. Responsable de l'analyse du besoin et de l'évaluation des apprenants. Traitement des réclamations. Réalisation de la veille, respect de la qualité et du référentiel qualité Qualiopi... etc..

Responsable Technique:

Responsable administrative:

Intervention et responsable Pédagogique:

Intervention Sociale

Référente Handicap:



18 rue Albert Decanis
13290 Aix en provence
06.50.80.85.30
marieallegreformation@gmail.com
<https://www.marieallegreformation.com/>

Collaboration
intervention en sous
traitance pour
l'animation
pédagogique : Sofia
Ingala,
neuropsychologue

Demande de Devis

Voici une demande de devis et afin de préciser vos attentes sur nos services et prestations et vous répondre dans les plus brefs délais (Sous 10 jours maximum)

marieallegreformation@gmail.com [Changer de compte](#)



*Obligatoire

Adresse e-mail *

Date : *

Date



Nom(s) et fonction(s) de la ou des personne(s) qui remplit ou remplissent ce questionnaire : *

Coordonnées et téléphone de la personne responsable de formation: *

Votre réponse _____

Nom et adresse postale de l'établissement ou la structure qui souhaite établir le devis: *

Votre réponse _____

Votre demande concerne:

Une formation

Une supervision

Autre : _____

Quel est la ou les thématiques sur laquelle ou lesquelles vous souhaitez proposer une formation et avoir des renseignements (voir programmes www.marieallegreformation@gmail.com)? *

AUTISME ou TSA : La compréhension des spécificités: de la théorie à la pratique (Comment mettre du sens dans nos pratiques au quotidien sur le mode de pensée de ces personnes) -3Jours

Comment aller d'une ou des évaluation(s) vers un projet éducatif individualisé et afin de déterminer quel type de méthodologie utiliser ? 4 jours

- Troubles neurodéveloppementaux :des DYS aux TSA en passant par les TDAH : définitions, outils d'évaluations et préconisations 4 jours
- Application, interprétation et mise en oeuvre de la Vineland ou VABS II, et comment faire du lien avec la construction du Projet personnalisé: Module spécifique pour la mise en œuvre pratico-pratique 2 jours
- Evaluation du Com Voor: Développer et adapter des aides visuelles au niveau de compréhension des personnes. 3 jours
- Profil sensoriel, analyse et préconisations concrètes pour aider la personne et proposer des activités (DUNN et/ou Ogla Bogdashina). 2 jours
- La boîte à outils des méthodes et leurs application en partant des évaluations afin d'ajuster les prestations aux besoins des personnes 3 jours
- Evaluation des besoins de la personne ayant une déficience intellectuelle et polyhandicapée 4 jours
- Comment évaluer les besoins de la personne TSA et développer la communication concrète ou alternative en lien avec les outils de communication en pratique? 4 jours
- Troubles du spectre de l'autisme : Appropriation des recommandations des bonnes pratiques professionnelles, des outils de l'analyse fonctionnelle et intervention auprès de l'enfant et de l'adulte 3 jours
- L'accompagnement aux apprentissages pour les enfants ou les adultes: comment apprendre à apprendre et développer la communication concrète? 3 jours
- Handicap mental et handicap psychique 2 jours
- L'accompagnement vers l'emploi des personnes TSA et inclusion positive 1 ou 2 jours
- Expertise des troubles graves du comportement, analyse multimodale 3 ou 4 jours
- handicap mental et vieillissement: Le Vieillissement spécifique des personnes présentant une déficience et avec des pathologies spécifiques. 3 ou 4 jours
- Lien théorie pratique et sur le terrain: "Evaluation des pratiques dans le cadre de l'analyse fonctionnelle et des troubles du comportement?": module perfectionnement et à la suite des modules de formations précédents. 2 jours

- Développer la communication concrète en pratique et les outils de communication concrète: appui technique et module perfectionnement 2 jours
- Demande de supervision des pratiques : 3 jours à répartir sur l'année.
- Autre : _____

Nom ou intitulé de la formation ou intervention proposée par nos services ou souhaitée (voir programmes ci dessus ou si sur mesure quelle est votre proposition, ou attentes?) : *

Votre réponse

Dates souhaitées ou période souhaitée de la formation (sous reserve de la disponibilité de la formatrice) attention si nécessité de transport durant le W end ou le dimanche et besoin de démarrer la formation le lundi, un supplément de déplacement vous sera ajouté au devis.

Date

jj/mm/aaaa 

Nombre de jours souhaités et en lien avec le programme (et rythme exemple si 4 jours 2X2 jours) ?

Votre réponse

Autre...

Niveau de formation initial des personnes participantes ou stagiaires :

	AES	ME	ES	CDS	AS	Infirm...	Psych...	Veille...	AMP	direct...	CESF	Servi..
diplo...	<input type="checkbox"/>											
en co...	<input type="checkbox"/>											

Quelles sont vos formations antérieures: Avez-vous bénéficié de précédentes formations et dans quels domaines depuis les 5 dernières années ? *

- Formation sur la déficience intellectuelle.
- Formation sur les troubles du spectre autistique, l'autisme ou les TED
- Formation sur la bientraitance
- Formation sur des méthodes de communication alternative (Makaton, PECS, LSF etc..)
- Formation sur des outils d'évaluation type com voor, Vineland,, profil sensoriel
- Formation sur les troubles du comportement

⋮

Quelles sont vos attentes quant à cette formation et avez-vous des remarques ou besoins particuliers ? *

Réponse longue
.....

Des salariés en situation de handicap participeront elles à la formation ? si oui, précisez l'aide dont elles auraient besoin afin de suivre les formations et pour que nous puissions y apporter une réponse ou des adaptations:

Réponse courte
.....